



Madrid, le 29 octobre 2025

CIRCULAIRE ICCAT n° 10654 / 2025

OBJET : ÉTUDE DE FAISABILITÉ SUR LA MIGRATION TECHNOLOGIQUE DU SYSTÈME eBCD ET OPTIONS POUR UN ÉLARGISSEMENT À PLUSIEURS ESPÈCES (PROJET D'APPEL D'OFFRES)

Lors de la 18e réunion du Groupe de travail chargé d'élaborer des mesures de contrôle intégré (IMM), tenue à Bruxelles (Belgique) du 17 au 20 juin 2025, le groupe a demandé que le Secrétariat de l'ICCAT prépare un projet d'appel d'offres pour une étude de faisabilité sur la migration technologique du système eBCD et des options pour un élargissement à plusieurs espèces. Il a été convenu que ce projet serait diffusé aux CPC pour examen afin de le présenter à l'examen du Groupe de travail permanent sur l'amélioration des statistiques et des mesures de conservation (PWG) à l'occasion de la 29e réunion ordinaire de la Commission qui se tiendra à Séville (Espagne) en novembre 2025.

Veuillez agréer l'expression de ma parfaite considération.

Secrétaire exécutif



Camille Jean Pierre Manel

Distribution :

- **Mandataires de la Commission :**

Président de la Commission :	E. Penas Lado	Président du COC :	D. Campbell
Première vice-Présidente :	Z. Driouich	Président du PWG :	N. Ansell
Deuxième vice-Président :	R. Chong	Présidente du STACFAD :	D. Warner-Kramer
Président de la Sous-commission 2			
Président du SCRS :	C. Brown	Vice-Président du SCRS :	L.G. Cardoso
- **Chefs de délégation**
- **Parties, Entités ou Entités de pêche non contractantes coopérantes**

Pièces jointes : Projet d'appel d'offres préparé par le Secrétariat de l'ICCAT et annexes référencées.

Appel d'offres – Termes de référence

Étude de faisabilité sur la migration technologique du système électronique de documentation des captures (eBCD) et options pour un élargissement à plusieurs espèces

1. Contexte et objectifs

L'ICCAT a adopté en 2007 un programme de documentation des captures sur support papier (BCD) pour garantir la traçabilité du thon rouge de l'Atlantique depuis la capture jusqu'à la distribution sur le marché final. Le BCD se composait de rubriques séparées (Capture, Transfert, Élevage, Mise à mort et Commercialisation) à remplir par les opérateurs et à valider par l'État de pavillon, de la madrague ou de la ferme concerné. La validation par les autorités de l'État de pavillon certifiait que les produits enregistrés dans chaque rubrique avaient été capturés et transférés conformément aux mesures de conservation et gestion de l'ICCAT.

À la lumière de ce qui précède, l'ICCAT a mis en œuvre le système eBCD pour le thon rouge de l'Atlantique et de la Méditerranée, remplaçant le système sur support papier précédent, en vertu de la [Recommandation de l'ICCAT sur un programme électronique de documentation des captures de thon rouge \(e-BCD\) \(Rec. 10-11\)](#) ([annexe 1](#)). L'eBCD permet la traçabilité du thon rouge depuis la capture jusqu'à la transaction commerciale finale, améliorant la fiabilité, le suivi et le contrôle.

L'application actuelle s'exécute sur un ancien cadre .NET qui a atteint la fin de support de Microsoft. Une migration vers une technologie moderne et durable (qui sera proposée par le prestataire) est donc requise. La technologie sélectionnée devra permettre une mise à jour directe et garantir une durée de vie opérationnelle la plus longue possible. Par conséquent, le Secrétariat de l'ICCAT lance le présent appel d'offres pour commander une étude de faisabilité sur la migration technologique du système électronique de documentation des captures (eBCD).

En outre, la [Recommandation de l'ICCAT sur l'établissement d'un Groupe de travail permanent sur les systèmes de documentation des captures \(CDS WG\) \(Rec. 23-22\)](#) ([annexe 2](#)) établit un mandat pour élargir le CDS à d'autres espèces au-delà du thon rouge. Compte tenu de ces éléments, le présent appel d'offres vise deux objectifs successifs : (i) une étude de faisabilité recommandant la voie de migration la plus appropriée et les options disponibles pour l'eBCD actuel, garantissant la continuité de ses fonctionnalités existantes ; et (ii) une étude de faisabilité évaluant les options pour un CDS plurispécifique, à savoir s'il convient d'étendre l'eBCD migré ou de développer un nouveau système.

Remarque : Aux fins du présent Appel d'offres, le terme « *soumissionnaire* » est utilisé pour désigner toute entité soumettant une offre. Ce terme est équivalent à « *prestataire* » qui pourrait figurer dans les recommandations de l'ICCAT référencées dans les annexes (par ex. Rec. 10-11 et Rec. 23-22).

2. Documents à présenter

Aucun document à présenter n'est prévu dans le cadre de la phase 1 (manifestation d'intérêt). Les documents à présenter s'appliquent exclusivement aux soumissionnaires présélectionnés dans le cadre de la phase 2.

2.1 Rapport technique de l'étude de faisabilité

Chaque soumissionnaire présélectionné préparera et soumettra un **Rapport technique de l'étude de faisabilité**, dans le cadre de leur offre complète, décrivant la méthodologie détaillée, les hypothèses, le plan de travail et un calendrier pour le projet. Le rapport couvrira également les tâches, les exigences et les fonctionnalités décrites à l'[annexe 3](#) et à l'[annexe 4](#)¹, et inclura, au moins :

¹ Seules les entités présélectionnées par l'ICCAT à la suite de l'évaluation de la phase 1 recevront l'annexe 4 afin de soumettre leurs offres techniques et financières complètes.

I. Le rapport technique, contenant :

- a) Un **rappor t de vérifications techniques préalables**, qui comportera une révision exhaustive du système eBCD actuel, y compris du code source, de l'architecture, du schéma de base de données, des intégrations, de processus de déploiement et de la sécurité.
- b) Un **rappor t sur les options de migration**, qui présentera une analyse comparative des possibles stratégies de migration (mise à niveau, changement de plateforme, refactorisation ou refonte), avec les risques et les coûts associés et les délais indicatifs.
- c) Une **feuille de route pour l'architecture cible et la migration**, qui exposera la voie technologique recommandée, incluant des mesures de modularité, de maintenabilité et de durabilité à long terme.
- d) Une **évaluation de la sécurité et de la conformité**, qui démontrera l'alignement sur les normes reconnues et les exigences de l'ICCAT.
- e) Un **rappor t sur les options pour un CDS plurispécifique**, qui évaluera s'il convient d'élargir l'eBCD migré ou de développer un nouveau système pour d'autres espèces.
- f) Un **résumé exécutif**, de dix pages maximums, qui donnera un aperçu concis des principales conclusions du rapport technique.

II. Une présentation PowerPoint des principales conclusions

2.2 Rapport final de l'étude de faisabilité

L'ICCAT sélectionnera l'adjudicataire parmi les **offres complètes** soumises dans le cadre de la phase 2, et attribuera le contrat. À la signature du contrat, le prestataire préparera et soumettra un **Rapport final de l'étude de faisabilité**, intégrant les commentaires et les révisions demandées par le Comité directeur en concertation avec le Secrétariat de l'ICCAT.

Le rapport final consolidera et améliorera le contenu du rapport technique de l'étude de faisabilité inclus dans l'offre, en tenant compte des commentaires reçus. L'approbation de ce rapport final par la Commission constituera la base de la réalisation du projet et l'émission du paiement final.

3. Qualifications minimales du prestataire

Les soumissionnaires doivent apporter des preuves de la conformité avec les qualifications minimales suivantes :

- **Plusieurs années d'expérience reconnue dans la modernisation et la migration d'applications d'entreprise** depuis l'ancien cadre .NET ou des cadres équivalents, avec des preuves à l'appui démontrant la réussite de projets d'une taille et d'une complexité similaires.
- **Expérience confirmée dans la conception et le fonctionnement de systèmes transactionnels sécurisés à haute disponibilité**, y compris des connaissances pratiques sur la migration de données à grande échelle, l'intégration de systèmes et la planification de la résilience.
- **Expérience documentée dans la préparation et la livraison d'études de faisabilité** ou d'évaluations techniques pour des organisations internationales ou du secteur public, dans l'idéal dans les domaines de la pêche, de l'application ou de la gestion des ressources.
- **Excellent e connaissance pratique de l'anglais**. De solides connaissances des deux autres langues officielles de l'ICCAT (français et espagnol) sont hautement souhaitables.

En outre, les éléments suivants seront également évalués positivement :

- **Des preuves de projets antérieurs pertinents**, réalisés notamment pour des organisations intergouvernementales ou dans des environnements internationaux très réglementés.
- **La fiabilité démontrée des outils, méthodologies et procédures proposés**, montrant qu'ils sont pratiques, testés et adaptés au projet en question.
- **La fourniture de contributions en nature par l'entité ou les entités soumissionnaires**, telles qu'un accès aux technologies propriétaires, aux compétences techniques ou à d'autres ressources qui soutiendraient l'exécution fructueuse du contrat.

4. Soumission des offres

4.1 Phase 1 – Manifestation d'intérêt

Les entreprises, les consortiums et les instituts scientifiques/de recherche publics ou privés intéressés sont priés d'envoyer une manifestation d'intérêt initiale exclusivement à l'attention de M. Camille Jean Pierre Manel, Secrétaire exécutif de l'ICCAT, à l'adresse suivante : camille.manel@iccat.int, avec copie à Mme Ana Martinez (ana.martinez@iccat.int) avant **18h00, heure de Madrid, le [jj-mm-aaaa] au plus tard**.

Cette soumission initiale doit inclure la documentation suivante, suffisante pour permettre à l'ICCAT de vérifier la conformité avec les **qualifications minimales décrites au point 3** :

- Des curriculums vitae détaillés** du ou des soumissionnaires, des partenaires et des sous-traitants, attestant des références pertinentes et de l'expérience documentée, y compris tout projet récent et comparable, afin de démontrer la conformité avec les qualifications minimales requises dans le cadre du présent appel d'offres.
- Le nom, l'adresse et les coordonnées** (y compris le numéro de téléphone et l'adresse e-mail) de l'organisme soumissionnaire.
- Les informations institutionnelles et administratives de référence**, le cas échéant, de l'organisme soumissionnaire (par ex. statuts, type d'institution, budget, procédures de contrôle du budget, etc.).
- Une déclaration spécifiant que tout le personnel, y compris le personnel sous-traité, bénéficie d'une couverture d'assurance complète** pour toutes les tâches qui seront réalisées dans le cadre du présent appel d'offres, dégageant ainsi l'ICCAT de toute responsabilité concernant le travail que réalisera chaque institution soumissionnaire.
- Un accusé de réception du présent appel d'offres** dans sa totalité.
- Une déclaration spécifiant l'étendue de l'accord** avec tous les termes, conditions et dispositions inclus dans le présent appel d'offres.

Sur la base de cette documentation, l'ICCAT déterminera si les soumissionnaires satisfont aux qualifications minimales décrites au point 3 et établira une liste de pré-sélection des candidats jugés aptes d'un point de vue technique et administratif.

Les manifestations d'intérêt transmises après les délais impartis ou qui ne contiennent pas la documentation ou l'information requise ou qui rejettent les termes et les conditions du présent appel d'offres ne seront pas prises en considération.

4.2 Phase 2 – Offres complètes

Seules les entités présélectionnées par l'ICCAT à la suite de l'évaluation de la phase 1 seront invitées à soumettre leurs offres techniques et financières complètes. Celles-ci doivent être soumises avant 18h00, heure de Madrid, le [jj-mm-aaaa], à l'attention de M. Camille Jean Pierre Manel, Secrétaire exécutif de l'ICCAT, à l'adresse : camille.manel@iccat.int, avec copie à Mme Ana Martinez (ana.martinez@iccat.int).

4.2.1 Période de familiarisation

Avant la soumission de leurs offres complètes, une **période de familiarisation** sera accordée aux soumissionnaires présélectionnés afin d'étudier l'application, le code source, les manuels et l'ensemble complet de la documentation technique, et d'avoir une pleine connaissance du contexte commercial et de la logique opérationnelle du système. L'ICCAT donnera accès aux environnements de tests, et si cela est strictement nécessaire et possible, à l'environnement de production, en vertu d'accords de confidentialité appropriés.

Cette période comprendra :

- a) **La fourniture de l'accès et la remise de la documentation** : période au cours de laquelle l'ICCAT donnera accès à tous les matériels nécessaires (application, code source, manuels, documentation technique et fonctionnelle et environnements de tests, et si cela est strictement nécessaire et possible, environnement de production) et répondra aux demandes de données initiales.
- b) **Les vérifications préalables et la familiarisation avec le système** : au cours de cette période, les soumissionnaires présélectionnés analyseront de manière approfondie les matériels fournis, réaliseront les tests exploratoires, étudieront les manuels et la documentation, consulteront l'ICCAT au besoin et, si nécessaire, s'entretiendront avec les principales parties prenantes pour cartographier les modules fonctionnels et identifier les difficultés potentielles liées à la migration.

Cette période de familiarisation fait partie de l'échéancier global aboutissant à la date limite de soumission des offres complètes.

4.2.2 Soumission des offres complètes

Les offres complètes doivent inclure la documentation suivante, de façon suffisamment détaillée pour permettre une évaluation exhaustive de la conformité avec les exigences du présent appel d'offres :

- a) **Une offre technique détaillée**, couvrant les **tâches (point 1)** et les **exigences techniques (point 2)** décrites à l'**annexe 3** de ce présent appel d'offres ainsi que les fonctionnalités énoncées à l'**annexe 4¹**. L'offre doit inclure la méthodologie et le plan de travail proposés, conjointement avec un calendrier correspondant aux délais indicatifs prévus. Elle fournira également une étude de faisabilité structurée traitant de la migration technologique du système eBCD actuel et évaluant des options pour son élargissement vers un programme de documentation des captures plurispécifique.
- b) **Un budget préliminaire estimé**, exprimé en EUR et incluant toutes les taxes applicables (par ex. TVA). Le budget doit comporter une ventilation claire par document à présenter, en indiquant les coûts de personnel (y compris le nombre estimé de jours de travail), les frais généraux, les frais de voyages et de séjour, les consommables, l'équipement, la configuration et la maintenance du système et les contrats de sous-traitance, le cas échéant.
- c) **Des curriculums vitæ actualisés**, le cas échéant, du ou des soumissionnaires, des partenaires et des sous-traitants, incluant les références pertinentes et l'expérience documentée, en mettant notamment l'accent sur des projets comparables au présent appel d'offres en termes de portée et de complexité.
- d) **Une liste détaillée de toute activité de sous-traitance**, précisant les tâches qui seront réalisées et l'entité ou les entités qui en seront responsables.

L'ICCAT évaluera les offres complètes reçues dans le cadre de la phase 2 conformément aux critères de sélection décrits au point 7. Le contrat sera attribué à l'adjudicataire dont l'offre répond le mieux aux exigences techniques, administratives et financières du présent appel d'offres.

Les offres complètes transmises après les délais impartis ou qui ne contiennent pas la documentation ou l'information requise ou qui rejettent les termes et les conditions du présent appel d'offres ne seront pas prises en considération.

Les soumissionnaires doivent être disposés, sur demande, à participer et à faire rapport aux réunions convoquées par l'ICCAT tant lors de la phase de pré-sélection que lors de la phase d'évaluation. La participation en ligne sera acceptée.

5. Durée du contrat

Les travaux prévus dans le cadre du présent contrat devront être achevés d'ici le [jj-mm-aaaa] au plus tard.

6. Détails des paiements

Des versements seront réalisés conformément au calendrier suivant :

- 30% du montant total du contrat à la signature du contrat et après réception d'une facture standard qui peut être présentée dans un délai maximum de 30 jours suivant la signature du contrat.
- 70% du montant total du contrat après soumission et approbation par la Commission du **rappor final de l'étude de faisabilité**. Ce rapport consolidera et améliorera le rapport technique de l'étude de faisabilité inclus dans l'offre retenue, en intégrant les commentaires et les révisions demandées par le Comité directeur en concertation avec le Secrétariat de l'ICCAT (le cas échéant). Le paiement sera subordonné à l'approbation des documents administratifs, conjointement avec la facture standard, dans un délai de 10 jours suivant la notification de l'approbation du rapport final.

7. Sélection des offres

Toutes les offres feront l'objet d'un examen par le Secrétariat de l'ICCAT. L'évaluation suivra un processus en deux phases, conformément au point 4 du présent appel d'offres.

7.1 Phase 1 – Manifestation d'intérêt

Les manifestations d'intérêt reçus au titre du point 4.1 seront examinées par le Secrétariat de l'ICCAT afin de vérifier la conformité avec les qualifications minimales établies au point 3. Sur la base de cette évaluation, l'ICCAT établira une liste de pré-sélection des soumissionnaires jugés aptes d'un point de vue technique et administratif pour le passage à la phase 2.

7.2 Phase 2 – Offres complètes

Seuls les soumissionnaires présélectionnés seront invités à soumettre des offres techniques et financières complètes comme décrit au point 4.2. Ces offres seront évaluées sur une base concurrentielle, de façon objective et cohérente afin d'éviter tout favoritisme envers un soumissionnaire particulier.

Le contrat sera attribué à l'adjudicataire dont l'offre complète est considérée être globalement la plus avantageuse, eu égard aux critères techniques et financiers.

Les offres complètes seront évaluées par rapport aux critères pondérés suivants :

- a) La **valeur technique**, incluant la pertinence de la méthodologie, des hypothèses, du plan de travail et du calendrier, et la qualité du rapport technique de l'étude de faisabilité (30%).
- b) Les **compétences et l'expérience avérée** du soumissionnaire, des partenaires et des sous-traitants dans des projets comparables (25%).
- c) Le **rapport coût-efficacité**, basé sur la ventilation du budget proposée et le rapport qualité-prix général (25%).
- d) La **flexibilité pour s'adapter aux modifications futures des exigences** (10%).
- e) La **fourniture de contributions en nature** au budget du projet, le cas échéant (10%).

Le Secrétariat exécutif de l'ICCAT informera l'adjudicataire dès que le processus de sélection sera achevé.

8. Aspects logistiques

Les documents à présenter doivent être dans un format compatible MS Office. Tous les documents devront être rédigés en anglais. Le prestataire doit être disposé à participer aux réunions convoquées par l'ICCAT (la participation en ligne étant une possibilité).

9. Confidentialité

Le prestataire doit signer un accord de confidentialité (NDA). Les informations et les matériels mis à disposition par l'ICCAT doivent être gardés strictement confidentiels et utilisés exclusivement dans le cadre de ce contrat.

10. Conflit d'intérêt

L'impartialité, l'objectivité et l'intégrité seront garanties dans la gestion et la prestation des services, en évitant toute situation pouvant favoriser des employés, membres de la famille, amis ou autres entreprises ou personnes ayant une relation d'intérêt autre qu'une relation professionnelle.

11. Propriété intellectuelle

Tout le matériel produit par le prestataire relèvera de la propriété de l'ICCAT. Tout logiciel développé par le prestataire dans le cadre de contrat devra être enregistré sous une licence communautaire accordée exclusivement aux Parties contractantes de l'ICCAT, aux organisations régionales pertinentes ou à leurs prestataires dûment accrédités.

Pour obtenir un complément d'information au sujet du présent appel d'offres, veuillez prendre contact avec le Secrétariat de l'ICCAT à l'adresse suivante : miguel.santos@iccat.int et alberto.parrilla@iccat.int.

10-11

SDP

**RECOMMANDATION DE L'ICCAT SUR UN PROGRAMME
ÉLECTRONIQUE DE DOCUMENTATION DES CAPTURES DE THON ROUGE (e-BCD)**

PRENANT EN CONSIDÉRATION le programme pluriannuel de rétablissement pour le thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée ;

RECONNAISSANT les évolutions de l'échange d'informations électroniques et les avantages d'une communication rapide en ce qui concerne le traitement et la gestion des informations de capture ;

CONSTATANT l'aptitude des systèmes électroniques de documentation des captures à détecter des cas de fraude, à empêcher les cargaisons IUU et à créer des liens entre les parties, comprenant les autorités d'exportation et d'importation ;

RECONNAISSANT la nécessité de développer et de renforcer la mise en œuvre de la documentation des captures de thon rouge par la mise en œuvre d'un système électronique de documentation.

**LA COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION
DES THONIDÉS DE L'ATLANTIQUE (ICCAT) RECOMMANDE CE QUI SUIT :**

Un système électronique de documentation des captures de thon rouge (e-BCD) devra être mis au point et maintenu par le Secrétariat de l'ICCAT de manière à couvrir tous les thons rouges capturés, engrangés, mis à mort et commercialisés.

Les spécifications techniques du système e-BCD allant dans le sens des concepts présentés dans le document ci-joint ainsi que les détails complets concernant sa mise en œuvre devront être développés par le Secrétariat en collaboration avec les CPC par le biais de la création d'un Groupe de travail consacré au e-BCD.

Ce Groupe de travail devra se réunir dans le courant de l'année 2011 et examiner en profondeur les éléments à développer par le Secrétariat en se fondant sur son expérience et sur la gestion d'autres bases de données, telles que le Registre ICCAT des navires, ainsi que les éléments dont la réalisation devrait être confiée à des services techniques sous-traités.

Sur cette base, la mise au point et les activités d'essai du système seront réalisées sous la direction du Groupe de travail de manière à ce qu'elles soient finalisées avant la réunion annuelle de 2011.

La *Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 08-12 sur un programme ICCAT de documentation des captures de thon rouge* [Rec. 09-11] devra ensuite être amendée à la réunion annuelle de 2011 de manière à faire en sorte que le système e-BCD soit pleinement fonctionnel avant le 1^{er} mars 2012.

Programme de document de capture du thon rouge (BCD) – Évolution au moyen du développement d'un système électronique de BCD (e-BCD)

1 Contexte

Dans le cadre des mesures visant à gérer durablement le thon rouge de l'Est, à améliorer la qualité et la fiabilité des données statistiques et à prévenir, contrecarrer et éradiquer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, l'ICCAT a adopté en 2007 un programme de documentation des captures de thon rouge intitulé « Document de capture de thon rouge » (BCD) qui doit accompagner les produits de thon rouge depuis la capture jusqu'à la vente.

Chaque BCD est composé de différentes rubriques (prise, transfert, engrissement, mise à mort, commercialisation) qui doivent toutes être remplies par les opérateurs concernés et être ensuite validées par les États de pavillon et/ou les États d'engraissage. Les autorités de l'État de pavillon qui valident le document confirment ainsi que les produits faisant l'objet de chaque rubrique du BCD ont été capturés et transférés dans le respect des mesures adéquates de conservation et gestion.

Le programme a toutefois connu quelques défaillances qui ont été examinées pendant la réunion annuelle de l'ICCAT de 2009 ainsi que lors de la réunion intersession du Comité d'application de 2010. Si ces insuffisances ne sont pas résolues, elles pourraient affaiblir la gestion du thon rouge, notamment dans les secteurs de la pêche à la seine et de l'engraissage.

À la lumière des débats tenus à la deuxième réunion conjointe des organisations régionales de gestion des pêcheries, qui s'est tenue à Saint Sébastien (Espagne) en 2009, qui a abouti à la conclusion qu'il conviendrait d'adopter des normes minimales ou des meilleures pratiques s'appliquant aux systèmes de documentation des captures, et dans le cadre du projet de recommandation sur un programme pilote de documentation électronique des captures de thon rouge proposé par le Groupe de travail chargé d'élaborer des mesures de contrôle intégré lors de sa réunion tenue à Madrid (Espagne) en février 2010, les jalons des développements technologiques du programme BCD ont été posés au sein de l'ICCAT.

2 Situation actuelle

Actuellement, le programme BCD fonctionne intégralement sur support papier et les autorités de la CPC de pavillon fournissent les autorités de validation, les sceaux, les signatures et les numéros qui sont ensuite saisis à l'ICCAT.

Quelques rubriques doivent être remplies par les opérateurs alors que d'autres doivent être complétées par les autorités de validation compétentes.

Aux termes des dispositions de la Recommandation 09-11 de l'ICCAT, les autorités de la CPC sont tenues d'envoyer une copie du BCD au Secrétariat de l'ICCAT dans les cinq jours suivant la validation.

L'UE estime que les principaux problèmes liés au programme jusqu'à ce jour se rapportent, mais sans s'y limiter, aux éléments suivants :

(1) *Retards de validation*

Des problèmes ont été observés dans les procédures de validation se rapportant aux rubriques pertinentes du BCD. Cela se rapporte tant au retard de validation qu'à l'ordre dans lequel les validations se sont déroulées.

(2) *Traçabilité*

Cet aspect se rapporte tout spécialement aux cas de variations du nombre de spécimens de thon rouge de l'Est tout au long de la chaîne logistique, notamment dans le cas du commerce de spécimens vivants et de cargaisons divisées (lots).

(3) Sécurité/confidentialité de l'information

L'absence de centralisation en temps réel de l'information n'est pas de nature à permettre de préserver sa totalité et sa confidentialité.

(4) Erreurs et illisibilité des entrées

Il apparaît également que des entrées sont devenues illisibles et deviennent impossibles à vérifier, généralement dans le cas des copies faxées ou scannées. D'autre part, il arrive également que des données aient été saisies erronément et/ou dans le champ incorrect.

3 Marche à suivre

À la lumière des évolutions récentes de l'échange, du traitement et de la gestion des informations électroniques, il apparaît clairement que les systèmes électroniques peuvent améliorer le programme BCD par le traitement des cargaisons (lots) ainsi que grâce à leur aptitude à détecter des cas de fraude et à empêcher les chargements IUU et à fluidifier les liens automatisés entre les divers acteurs comprenant les autorités d'exportation et d'importation.

Compte tenu des insuffisances du programme, il est dès lors nécessaire de renforcer et de développer davantage le programme du BCD au moyen des avancées technologiques.

Il conviendrait que le Secrétariat de l'ICCAT développe et maintienne un système de BCD électronique afin de garantir la légitimité des actions et des données se rapportant au programme, ce qui permettra également de faciliter le suivi et le contrôle de manière plus exhaustive aux points critiques de contrôle.

4 Examen technique du système de e-BCD

Un système électronique de BCD (e-BCD) impliquerait l'instauration d'une base de données centrale au Secrétariat de l'ICCAT dont l'accès serait limité à chaque « acteur »¹ respectif impliqué dans la capture, l'engraissement, la mise à mort et le commerce du thon rouge, au moyen d'un site web sécurisé.

Le formulaire BCD en ligne utilisé par chaque acteur aura la même apparence et sera complété de la même façon que la version imprimée.

Les droits et obligations de chaque acteur seront en rapport étroit avec leur rôle dans le programme BCD au moyen de droits d'accès ou administratifs sécurisés, c'est-à-dire qu'une autorité de validation pourra uniquement valider, tandis qu'un pêcheur ne pourra saisir que des données de capture.

L'accès au système sera basé sur une technologie standard et les utilisateurs n'auront besoin que d'une connexion à internet (avec installation de la sécurité requise). Alternativement, le système devrait pouvoir recevoir des données automatiquement transmises par des systèmes d'information sur les captures dans les CPC, par exemple des systèmes gérant des données de livres de bord électroniques.

Le système sera progressif et suivra la traçabilité connue du thon rouge ; à titre d'exemple, la section « engrangement » ne pourra pas être renseignée avant que la section « capture » ne soit remplie et ultérieurement validée. La **Figure 1** illustre le flot d'information de base et la participation des différents acteurs au programme BCD.

Le système peut être personnalisé pour prévenir les erreurs et/ou la non-application, donc par exemple la capture peut seulement être enregistrée si elle pèse entre 8 et 500 kg, ou bien la capture ne peut pas être validée pendant une fermeture spatio-temporelle.

Le système devrait être relié aux autres sources d'information de l'ICCAT, telles que le Registre de navires, de façon à ce que seuls les navires autorisés et actifs puissent déclarer une capture. Pareillement, d'autres

¹ Les « acteurs » se réfèrent aux opérateurs (pêcheurs, fermes) et/ou à leurs représentants et autorités de validation.

sources, comme le Registre VMS ou la liste des clefs de répartition des opérations de pêche conjointes, pourraient être reliées au système e-BCD.

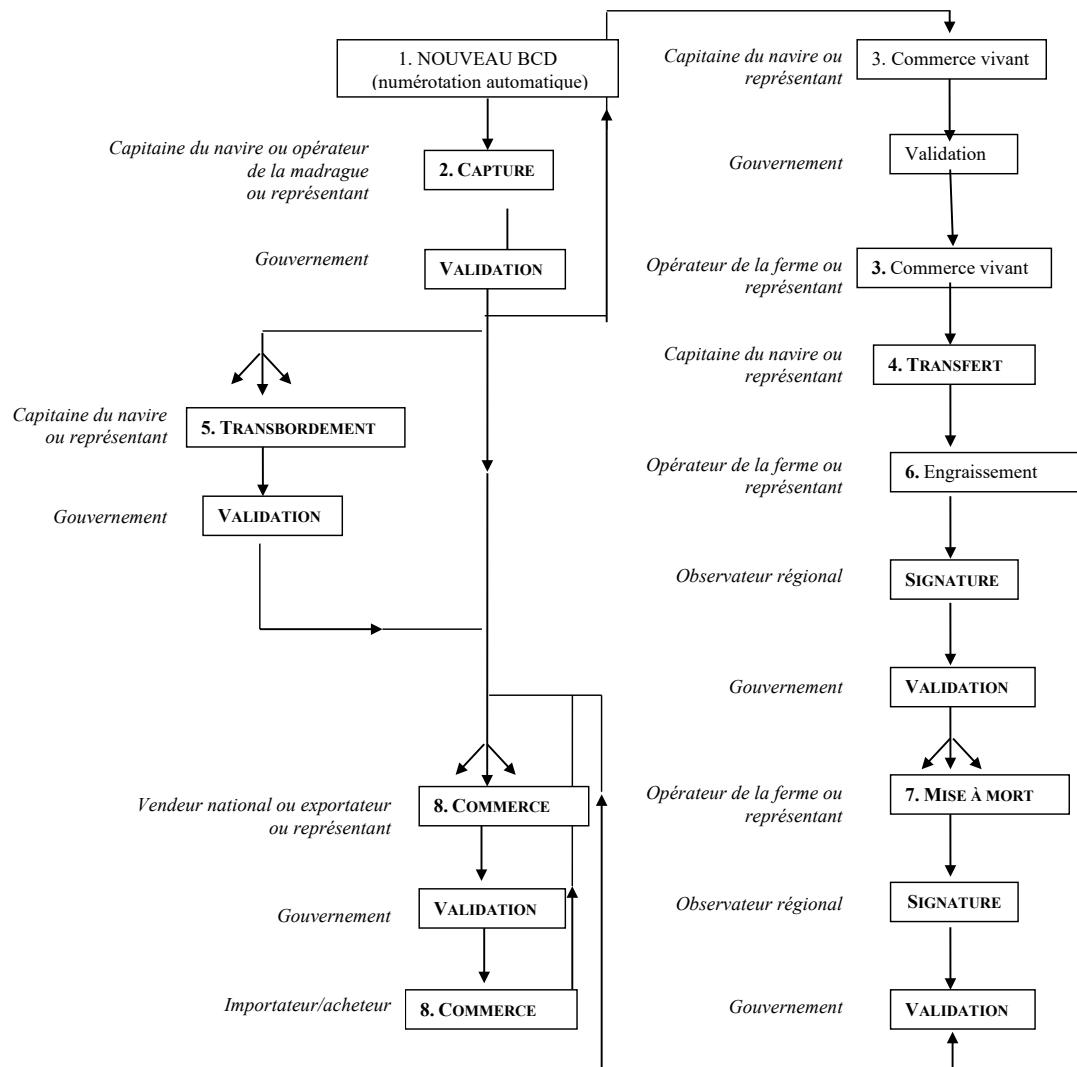
Comme le BCD doit suivre le poisson, on pourra envisager que l'utilisateur imprime et affiche le numéro du BCD et/ou le code barres sur une expédition/un lot. Ce code barres identificateur du numéro du BCD pourra ensuite être vérifié par recoupement par un inspecteur qui devra simplement se connecter au site web sécurisé de l'ICCAT. Les CPC devront discuter plus en détail des caractéristiques/des aspects relatifs à l'application (p.ex. les autorisations préalables pourraient être traitées par le système).

Un élément important du système sera consacré à la gestion des comptes d'utilisateur, avec le nom de l'utilisateur, le mot de passe, les coordonnées et/ou le certificat de sécurité. Chaque acteur devrait recevoir un ou plusieurs comptes d'utilisateurs associés à ses droits dans le système e-BCD. Chaque CPC devra gérer les comptes d'utilisateurs qui lui sont assignés.

Les acteurs obtiendront les informations requises et/ou le certificat de sécurité du système afin de commencer à utiliser le système e-BCD simplement grâce à une connexion par défaut à internet et à un navigateur du web.

Les détails des comptes et les certificats de sécurité devront également être mis en œuvre pour l'échange automatique des données ; un format uniforme d'échange des données devra donc être mis au point à cet égard.

Figure 1. Graphique des sections du BCD avec les acteurs correspondants.



5 Exemples d'actions et acteurs correspondants

Chaque « action » dans le système a différentes applications, chacune d'entre elles ayant son propre acteur. Un certain nombre d'exemples d'actions sont fournis ci-dessous.

- **Validation** : Une fois que les sections « capture », « engrissement », « commerce » et « mise à mort » sont complétées, une autorité de validation doit valider le contenu avant que le e-BCD ne passe à l'acteur suivant.
- **Incorporation** d'une nouvelle quantité dans le système : Seuls les pêcheurs ou les propriétaires des madragues peuvent le faire et, ce faisant, un nouveau BCD est créé, ainsi qu'un numéro d'identification unique pour le BCD.
- **Transmission** : Les acteurs, comme les navires de transfert ou les compagnies de transport, ne peuvent pas amender les entrées relatives aux quantités de thon rouge déclarées avoir été capturées, ils peuvent simplement compléter leur section et les transmettre à l'acteur suivant. L'engrissement est un cas particulier, étant donné que le nombre de spécimens demeurera le même, tandis que le poids augmentera.
- **Division** : Cela inclut la transformation du poisson puisque la prise est divisée en différents produits ; les cargaisons peuvent également être divisées pour différentes destinations commerciales.
- **Combinaison** : Contrairement à la division, plusieurs lots de thonidés pourraient être combinés en un seul avant la poursuite du commerce.
- **Sortie** : Généralement, lorsque le poisson est vendu sur le marché, il sort de la chaîne du e-BCD et devient inactif même si les données demeurent dans la base de données du e-BCD.

Le système devrait également avoir une fonction « d'alerte », de façon à ce que chaque acteur soit alerté par un message électronique qui le dirigera au moyen d'un (lien URL) vers le système e-BCD.

6 Avantages du système e-BCD

Le système électronique générera tous les aspects du programme e-BCD, y compris les numéros BCD imprimés qui accompagnent le poisson.

En règle générale, le système e-BCD visera à améliorer les éléments suivants :

- Photocopies, scannage, courrier électronique, etc.
- Retards dans l'envoi des BCD aux fins de leur validation.
- Erreurs et données de mauvaise qualité.
- Encodage des données du BCD (au sein des CPC ou par le Secrétariat).
- La non-application.
- Le fardeau administratif.

Comme il a été mentionné, le système pourrait être encore plus élargi à des fins de contrôle et permettre de se connecter à d'autres systèmes.

7 Marche à suivre

L'UE propose qu'un système soit discuté et convenu en vue de la mise au point des spécifications du système et/ou des standards minimums, lesquels pourraient aider le Secrétariat dans le développement du système. Des services techniques externes pourraient également être requis pour certains aspects du développement du système.

Suite à l'accord de la Commission, la Rec. 09-11 sera réexaminée au cours de la réunion annuelle de 2011 en vue de l'incorporation du système e-BCD.

Compte tenu du temps requis pour le développement et la mise à l'essai, il est réaliste d'envisager que le système sera opérationnel en 2012.

Un changement radical de système serait préférable à une introduction progressive ; c'est pourquoi le 1^{er} mars 2012 constituerait une date appropriée pour la mise en ligne du système, sachant que cette date représente, dans le contexte du plan de rétablissement du thon rouge de l'Est, le début de la campagne (date de soumission des listes de navires autorisés, plans de pêche annuels).

Le Secrétariat de l'ICCAT devra donc établir un système e-BCD de l'ICCAT qui devra être entièrement opérationnel avant le 1^{er} mars 2012.

23-22

TOR

**RECOMMANDATION DE L'ICCAT SUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN GROUPE DE TRAVAIL PERMANENT
SUR LES SYSTÈMES DE DOCUMENTATION DES CAPTURES (CDS WG)**

RAPPELANT que l'ICCAT a convenu, lors de la réunion annuelle de la Commission de 2019, que des discussions détaillées devraient se poursuivre sans préjuger de l'évolution future des systèmes de documentation des captures (« CDS ») ;

RAPPELANT EN OUTRE qu'au sein du Groupe de travail ad hoc sur le CDS, institué par la *Résolution de l'ICCAT visant à établir un Groupe de travail de l'ICCAT dédié au système de documentation des captures* (Rés. 21-21), les CPC ont échangé des avis sur l'élargissement du CDS à d'autres espèces relevant de l'ICCAT ;

RECONNAISSANT que la demande du marché pour les produits de la pêche dont la légalité est vérifiée n'a cessé d'augmenter ;

NOTANT le succès du développement et de la mise en œuvre d'un système de documentation électronique des captures de thon rouge à l'ICCAT ;

RAPPELANT la *Recommandation de l'ICCAT sur un processus visant à l'établissement d'un programme de certification des captures de thonidés et d'espèces apparentées* (Rec. 12-09) ;

SOULIGNANT la nécessité de mettre en œuvre une approche fondée sur les risques en ce qui concerne le CDS ;

CONSCIENTE des *Directives volontaires sur les systèmes de documentation des captures* adoptées par la FAO en 2017, qui définissent des orientations à l'intention des États, des ORGP, des organisations régionales d'intégration économique et d'autres organisations intergouvernementales lorsqu'ils élaborent et mettent en œuvre de nouveaux CDS, ou harmonisent ou révisent les CDS existants ;

RECONNAISSANT que le processus d'amendement de la Convention comportait deux parties, à savoir la première partie axée sur l'examen de la Convention et la seconde partie axée sur l'élaboration d'amendements spécifiques, et qu'une approche similaire en deux étapes pourrait être un bon moyen de poursuivre la discussion sur cette question ;

NOTANT la préoccupation concernant l'augmentation du nombre de groupes de travail et la nécessité de rationaliser le travail de la Commission ;

**LA COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION
DES THONIDÉS DE L'ATLANTIQUE (ICCAT) RECOMMANDE CE QUI SUIT :**

1. Un Groupe de travail permanent sur les systèmes de documentation des captures (CDS WG) devra être créé. Le CDS WG devra également intégrer la fonction du Groupe de travail technique sur l'eBCD, et le remplacer, ce qui inclut l'examen des spécifications techniques de l'eBCD et les améliorations possibles.
2. Le CDS WG est ouvert à toutes les CPC et aux observateurs accrédités.
3. Le CDS WG élira son propre Président.
4. L'interprétation simultanée dans les trois langues de l'ICCAT (anglais, français, espagnol) sera assurée pendant les réunions du CDS WG.

5. Le CDS WG devra considérer, en premier lieu, les espèces et types de produit qui devraient être couverts par tout CDS, en tenant compte des facteurs spécifiés au paragraphe 1 de la Rec. 12-09. Afin de faciliter la mise en œuvre par les CPC de tout CDS élargi, une approche graduelle/étape par étape devrait être envisagée, incluant une approche technique. Le CDS WG décidera ensuite des détails des aspects opérationnels et techniques du CDS, sur la base des informations/avis fournis par les CPC, en particulier en ce qui concerne des considérations d'ordre pratique et technique liées à la conception et à la mise en œuvre de tout CDS, y compris ce qui suit :
 - a) les difficultés pratiques et techniques existantes en ce qui concerne la conception et la mise en œuvre des CDS et la façon de les surmonter ;
 - b) la question de savoir s'il est possible et opportun d'élargir le système eBCD à d'autres espèces, ou s'il est plus approprié de développer un système électronique distinct ;
 - c) les programmes de renforcement des capacités qui pourraient être nécessaires pour les CPC en développement à l'appui de leur mise en œuvre de tout CDS élargi ;
 - d) la manière d'éviter les doubles emplois avec les systèmes nationaux et internationaux existants, et de réduire la charge de travail des CPC exportatrices, si possible ; et
 - e) la manière d'assurer la compatibilité entre les CDS mis au point ou mis en œuvre par d'autres ORGP thonières.
6. Le CDS WG devra également traiter des questions techniques liées à l'eBCD et de l'extension éventuelle de l'eBCD à d'autres espèces si cela est considéré comme l'outil approprié.
7. Le CDS WG devra, dans la mesure du possible, identifier les composants clés pour faciliter la mise en œuvre de tout CDS élargi, y compris en tenant compte des exigences et des besoins spéciaux des CPC en développement, tant en matière de conception que de mise en œuvre de ces systèmes, entre autres.
8. De 2024 à 2026, le CDS WG devra tenir une réunion au moins une fois par an, à moins que la Commission n'en décide autrement. Si la réunion du CDS WG a lieu en présentiel, cette réunion devrait être tenue, de préférence, conjointement avec une réunion intersessions, notamment du Groupe de travail IMM, afin de pouvoir utiliser efficacement le Fonds de participation aux réunions à l'appui de la participation des CPC en développement. Si le CDS WG est organisé conjointement avec une réunion du Groupe de travail IMM, la durée totale de ces deux réunions devrait être de cinq jours au maximum, à moins que la Commission n'en décide autrement. Le CDS WG peut se réunir pour discuter de questions techniques liées à l'eBCD chaque fois que le Président du CDS WG le juge nécessaire et faisable d'un point de vue logistique.
9. Le CDS WG formulera et soumettra, le cas échéant, un projet de Recommandation sur tout CDS élargi lors de la réunion de la Commission de 2026, ou avant si possible. Si le CDS WG n'est pas en mesure de soumettre le projet de Recommandation en 2026, il devra proposer un nouveau plan de travail pour approbation de la Commission.
10. Cette Recommandation abroge et remplace la *Résolution de l'ICCAT établissant un Groupe de travail de l'ICCAT dédié au système de documentation des captures (CDS)* (Rés. 21-21).

Tâches minimales et exigences techniques pour l'étude de faisabilité sur la migration technologique de l'eBCD et des options d'élargissement à plusieurs espèces

1. Tâches minimales à couvrir dans les offres

Les tâches suivantes devront être traitées par tous les soumissionnaires dans leur offre complète :

- **Effectuer des vérifications techniques préalables exhaustives** de l'application eBCD actuelle, incluant une révision complète du code source, de l'architecture du système, du schéma de base de données, des points d'intégration, des processus d'élaboration et de déploiement et du modèle de sécurité en place.
- **Examiner en détail toutes les fonctionnalités existantes**, en veillant à ce que chaque module actuel (enregistrements, validations, flux commerciaux, établissement de rapports, certificats, autorisations, données des observateurs et des inspecteurs et gestion des utilisateurs et des entités) soit entièrement préservé à la suite du processus de migration.
- **Analyser les différentes stratégies de migration disponibles** (mise à niveau, changement de plateforme, refactorisation ou refonte) et fournir une évaluation exhaustive des risques respectifs, des coûts prévus et des délais de mise en œuvre probables associés à chaque option.
- **Proposer une feuille de route claire pour l'architecture cible et la migration** garantissant que le futur système reste modulable, maintenable, conforme aux normes de l'ICCAT et résilient dans des conditions opérationnelles.
- **Évaluer l'évolution de la conception et de la structure de la base de données** requise pour permettre un CDS plurispécifique tout en préservant la continuité de tous les processus et registres existants liés au thon rouge.
- **Préparer une analyse coûts-bénéfices comparative** des options de migration proposées, en présentant les avantages, les inconvénients et les implications à long terme de chaque alternative.
- **Identifier les ressources humaines et techniques nécessaires** tant pour la phase de migration que pour le fonctionnement, la maintenance et l'assistance technique postérieurs du système.
- **Développer et tenir à jour un registre des risques exhaustif**, identifiant les menaces qui pourraient peser sur la réussite du projet et proposant des mesures d'atténuation concrètes pour réduire ou éliminer ces risques.
- **Préparer une analyse détaillée des options pour l'élargissement du CDS**, comparant l'approche consistant à adapter le système eBCD migré pour couvrir plusieurs espèces avec l'alternative visant à développer une nouvelle application dédiée.

2. Exigences techniques

L'offre complète doit traiter spécifiquement des spécifications techniques du système eBCD. L'annexe 4 décrit la gestion de l'accès (profils/rôles) ainsi que les principales fonctionnalités du système.

Les spécifications suivantes devront être prises en considération :

2.1 Développement de l'application logicielle

2.1.1 Numéro unique d'eBCD et regroupement/fractionnement

Chaque eBCD devra avoir un numéro unique (numéro de code) suivant un format qui identifie l'année, le code du pays et un numéro séquentiel de BCD par Partie contractante ou Partie, Entité ou Entité de pêche non-contractante coopérante (CPC). Ce numéro devra être le principal index à des fins d'accès, de saisie des données et de vérification. Le numéro unique d'eBCD doit toutefois permettre de combiner et de créer des « BCD groupés » provenant de différents eBCD, ou de diviser un BCD en cas de destination fractionnée de la capture. Les opérations de pêche conjointes (JFO) sont un exemple de la combinaison des BCD : un numéro unique d'eBCD doit être généré pour chaque navire participant aux JFO mais le système doit permettre de combiner ces BCD en un BCD groupé. Un autre cas spécifique concerne l'allocation d'une capture partielle provenant d'un seul BCD à une mise à mort dans une ferme. Dans ce cas, le BCD doit être divisé pour permettre au BCD de représenter exactement la capture partielle. D'après les registres récents, le système gère plus de 25.000 eBCD et plus de 23.000 BFTRC tous les ans (par ex. en 2024 : 25.437 eBCD et 23.442 BFTRC), avec des volumes qui ne devraient cesser d'augmenter d'une année sur l'autre.

2.1.2 Rôles et droits (utilisateurs et autorisations)

Définir les rôles/droits pour les groupes d'utilisateurs y compris, au moins : le capitaine du navire, l'opérateur de la madrague, le représentant du navire, l'autorité du port, le validateur de la CPC, l'importateur/l'acheteur, l'exportateur/le vendeur, l'observateur régional, l'administrateur de la CPC, l'opérateur de la ferme et l'administrateur principal. L'accès est limité aux utilisateurs enregistrés munis d'identifiants. Les rôles et droits de certains utilisateurs pourront devoir être modifiés selon la fonction ou la phase du processus de l'eBCD. Par exemple, la capture initiale peut être saisie initialement par l'opérateur d'un navire, mais après avoir été vérifiée par un fonctionnaire de la CPC, il ne sera plus possible d'apporter des modifications aux informations sur la capture.

2.1.3 Données du programme régional d'observateurs (ROP)

Permettre la saisie numérique de la vérification des données du programme régional d'observateurs pour chaque opération de pêche, comme établi par la [Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 22-08 établissant un plan pluriannuel de gestion du thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée \(Rec. 24-25\)](#). Certains champs devront être accessibles sur la base des droits d'utilisateurs ; les vérifications privilégiées nécessiteront une authentification secondaire.

2.1.4 Interopérabilité avec les bases de données de l'ICCAT via l'échange de données basé sur des API

Le système eBCD devra être interopérable avec les systèmes de l'ICCAT par le biais d'API sécurisées, si possible en garantissant la synchronisation des jeux de données pertinents (par ex. Registre des navires, liste des fermes autorisées, listes des validateurs des CPC, importateurs/exportateurs, éléments d'application). En cas d'incohérences, le système devra émettre des avertissements ou bloquer les actions, selon le cas. L'eBCD devra également permettre l'échange de données avec d'autres systèmes de l'eBCD (par ex. les plateformes des CPC) via des interfaces basées sur des API sécurisées.

2.1.5 Application frontale web et langues

L'application frontale sera basée sur le web et traduite dans les trois langues officielles de l'ICCAT (anglais, français et espagnol), avec un affichage standard sur tous les équipements et les multiples navigateurs.

2.1.6 Modèle de sécurité

Connexion et droits d'utilisateurs regroupés par rôles ; autorisations mappées aux objets de données appliquant la politique de sécurité. L'accès se fera via des canaux sécurisés ([https](https://)).

2.1.7 Traçabilité et contrôle

Enregistrer et maintenir la traçabilité des opérations sur chaque eBCD : utilisateur, horodatage, niveau d'accès et modifications effectuées.

2.1.8 Couches de validation

Prévoir plusieurs niveaux de validation pour chaque BCD généré, y compris : des notifications par e-mail aux destinataires désignés concernant des actions définies (par ex. alerter les validateurs des CPC lors de la création d'un nouvel eBCD) ; validation interne des données ; garantir des dates basées sur l'heure UTC, des quantités alignées sur les recommandations de l'ICCAT et des unités de mesure homogènes.

2.1.9 Établissement de rapports

Générer des rapports par rôle d'utilisateur et permettre aux utilisateurs de créer, d'imprimer et d'enregistrer des résumés, des rapports de consolidation et de suivi (par ex. capture totale par semaine par CPC).

2.2 Considérations relatives à l'infrastructure et implication du prestataire

2.2.1 Capacité d'accès web

Le fournisseur d'hébergement doit garantir un accès web 24h/24, 7j/7 pour de nombreux utilisateurs (historiquement jusqu'à 100 utilisateurs simultanés). Le prestataire informera le fournisseur d'hébergement si des problèmes d'accès sont constatés.

2.2.2 Sauvegarde et redondance

Le fournisseur d'hébergement est censé garantir la sauvegarde et la redondance. En cas de défaillance, un système miroir restera opérationnel jusqu'à ce que le système principal soit restauré. Le prestataire doit demander au fournisseur d'hébergement la récupération de sauvegardes que le Secrétariat de l'ICCAT considère nécessaires.

2.2.3 Hébergement et gestion du trafic

Le fournisseur d'hébergement doit fournir une infrastructure capable de supporter de nombreux utilisateurs simultanés, avec un équilibrage de charge et une accélération en cas de forte demande. Le prestataire informera le fournisseur d'hébergement de tout problème de performance afin que les actions appropriées puissent être prises.

2.2.4 Connectivité du Secrétariat de l'ICCAT

Le fournisseur d'hébergement doit fournir une connectivité haute vitesse sécurisée avec la base de données/le réseau de l'ICCAT. Le prestataire se coordonnera avec le Secrétariat de l'ICCAT et le fournisseur dès que des problèmes de connectivité surviennent.

2.3 Exigences en matière de ressources humaines et d'assistance technique

2.3.1 Formation et assistance

Offrir une formation et une assistance utilisateur exhaustives au personnel du Secrétariat de l'ICCAT et aux CPC, couvrant tous les aspects du système eBCD, y compris ses diverses fonctionnalités et exigences en matière de saisie des données. Le fournisseur doit également pouvoir démontrer sa capacité à offrir une assistance utilisateur permanente lorsque l'application sera mise en production.

2.3.2 Documentation technique

Fournir une description détaillée de la base de données, des algorithmes et de la structure des logiciels, y compris les formats et les relations avec les bases de données auxiliaires de l'ICCAT ; fournir des documents d'aide et un manuel de procédures.

2.3.3 Évaluation des RH

Étudier et faire rapport sur les ressources humaines nécessaires au bon fonctionnement de l'eBCD : pour exécuter le système, produire les résumés, fournir l'assistance technique et répondre aux demandes et aux besoins en matière de rapports.

2.3.4 Directives pour les utilisateurs

Développer des directives pour les utilisateurs (en plusieurs langues) avec des modèles types pour l'opérabilité et des informations sur les exigences minimales concernant les ordinateurs et les navigateurs.

Fonctionnalité eBCD

Fonctionnalité eBCD 12/09/2025

Índice

1. Objectif du document	4
2. Gestion des accès eBCD	4
2.1. Profils eBCD	4
2.2. Roles del eBCD	4
2.3. Fonctionnalité de chaque profil.....	6
2.4. CAPACITÉS D'ACCÈS SANS IDENTIFIANTS DANS L'eBCD	10
3. Funcionalidades del eBCD	10
3.1. Accueil	10
3.2. Nouveau BFTRC.....	11
3.3. Gilet stabilisateur de groupe	11
3.4. Nouveau gilet stabilisateur	12
3.5. Enregistrement BCD & BFTRC - Convertir BCD	13
3.6. Enregistrement BCD et BFTRC - Recherche BCD	13
3.7. Enregistrement BCD & BFTRC - Convertir BFTRC.....	13
3.8. Enregistrement BCD & BFTRC - Recherche BFTRC.....	14
3.9. Enregistrement BCD et BFTRC - Recherche par étiquette.....	14
3.10. Enregistrement BCD et BFTRC - Recherche par lot	14
3.11. Enregistrement BCD et BFTRC - Conversion des BCD groupés	14
3.12. Registre de BCD et BFTRC - Audit des changements.....	15
3.13. Enregistrement BCD et BFTRC – Télécharger les captures et premières commerces	15
3.14. Gestion des utilisateurs --Nouveau.....	15
3.15. Gestion des utilisateurs – Recherche	15
3.16. Modification du compte utilisateur	16
3.17. Gestion des utilisateurs--Gestion des demandes d'accès	16
3.18. Modifier le mot de passe de signature.....	16
3.19. Gestion des certificats : Demandes	16
3.20. Gestion des certificats--Requête de certificat.....	16
3.21. Gestion des certificats - Changer le mot de passe.....	17
3.22. Gestion des certificats - Envoi d'e-mails.....	17
3.23. Autorisations actuelles (JIS)	17
3.24. Rapports de captures—Rapport de capture hebdomadaire.....	17
3.25. Rapports de captures--Rapport de captures par mois	18
3.26. Rapports de captures--Rapport annuel DBC	18
3.27. Rapports des commerces--Requête total de kg importés	18
3.28. Rapports des commerces--Requête total de kg exportés.....	18
3.29. Rapports des commerces--Requête total de kg réexportés.....	19
3.30. 3.29. Rapports des commerces - Statistiques commerciales de base.....	19
3.31. Rapports des commerces --PAR 1 Rec 06-13- Produits importés.....	19
3.32. Données brutes par section--Données brutes par drapeau.....	19
3.33. Données brutes par section--Données brutes par BCD.....	20
3.34. Données brutes par section – Rapport d'aide sur la traçabilité	20
3.35. Données brutes par section--Rapport de Carry over	20
3.36. Données brutes par section--Entités et utilisateurs	20
3.37. Données brutes par section--Validateurs autorisés	21
3.38. Données brutes par section - BCD et BFTRC émis.....	21

3.39.	Données brutes par section--Rapport sur la capacité d'engraissement	21
3.40.	Données brutes par section - Résultats des rapports demandés.....	21
3.41.	Navires ayant le numéro de la CICTA—Recherche	21
3.42.	Navires sans numéro de la CICTA — Nouveau	22
3.43.	Navires sans numéro de la CICTA—Recherche	22
3.44.	Madragues—Recherche	22
3.45.	Fermes—Recherche.....	22
3.46.	Ports autorisés—Recherche.....	23
3.47.	Entreprises—Nouveau	23
3.48.	Entreprises—Recherche	23
3.49.	Entités de validation : Nouveau.....	23
3.50.	Entités de validation – Recherche.....	23
3.51.	Organismes – Nouveau	24
3.52.	Organismes—Consultation	24
3.53.	Les observateurs régionaux de la CICTA—Nouveau.....	24
3.54.	Les observateurs régionaux de la CICTA—La consultation	24
3.55.	Inspecteurs de l'ICCAT de JIS – Nouveau	24
3.56.	Les inspecteurs de la CICAT—La consultation	25
3.57.	JIS Inspecteurs de l'ICCAT--Renouvellement de l'autorisation.....	25
3.58.	Inspecteurs JIS ICCAT - Résultats de la synchronisation.....	25
3.59.	Campagne – Nouveau	25
3.60.	Campagne—Recherche.....	25
3.61.	JFO—Recherche de JFO.....	25
3.62.	Aide—Aide vidéo.....	26
3.63.	Aide--Documents et manuels.....	26
3.64.	Aide—Modèles	26
3.65.	Aide--Conseils de sécurité	27
3.66.	Aide--Administration des processus.....	27

1. Objectif du document

L'objectif du document est de décrire les fonctionnalités de l'eBCD existant à la date du document et les processus qui sont gérés dans ce système d'information

2. Gestion des accès eBCD

2.1. Profils eBCD

Actuellement, l'eBCD dispose des profils d'accès système suivants.

Código	Nombre
ADCPC	Responsable administrateur de CPC
ADFLAG	Responsable de l'administration pays
ADMNCP	Responsable administrateur du NCP
AREAD	Responsable des consultations
CICTA	Secretaría ICCAT
JIS	Inspecteurs JIS
OBSER	Observateur régional de l'ICCAT
RCATCH	Responsable de captures
RCONV	Responsable de conversion BCD/BFTRC
RFARM	Responsable d'installations de l'engraissage
RPORT	Responsable de port
RTRAD	Responsable de commerce
RTRANS	Responsable Transport
RTRNCP	Représentant du transporteur NCP
VALIDE	Responsable de validation CPC
RWBFT	Responsable de comercio WBFT

2.2. Roles del eBCD

Chaque profil eBCD peut avoir plusieurs rôles associés, en fonction des différentes procédures que chaque utilisateur peut effectuer.

2.3. Fonctionnalité de chaque profil

Chaque rôle eBCD a accès aux fonctionnalités système suivantes, qui sont identifiées dans le menu de l'application.

FONCTIONNALITÉ	PEFIL															
	L'ADCPC	ADFLAG	ADMNCP	AN-NONCE	CICTA	JIS	OBSER-VER	RCATCH	RCONV	RFARM	RAP-PORT	RTRAD	RTRANS	RTRNCP	VALIDE	RWBFT
Requête total kg Réexporté	X	X	X	X	X											
Statistiques commerciales de base	X	X		X	X											
PAR 1 Rec 06-13- Produits importés	X	X		X	X											
Données brutes par section																
Données brutes par drapeau	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Données brutes par BCD	X	X		X	X		X	X	X		X		X		X	X
Rapport d'aide sur la traçabilité	X	X		X	X					X		X			X	X
Rapport de Carry over	X	X		X	X					X						
Entités et utilisateurs	X	X	X	X	X											
Validateurs autorisés	X	X		X	X											
BCD et BFTRC émis						X										
Rapport sur la capacité d'engraissement						X										
Résultats des rapports demandés	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Registre																
Navires avec N° ICCAT																
Recherche	X	X		X	X		X	X								
Navires sans n° CICTA																
Nouveau	X	X			X					X						
Recherche	X	X		X	X		X	X								
Madrages																
Recherche	X	X		X	X		X	X								
Fermes																
Recherche	X	X		X	X		X	X								
Ports autorisés																
Recherche	X	X		X	X					X	X					X
Entreprises																
Nouveau	X	X	X		X					X						
Recherche	X	X	X	X	X					X			X			X
Entités de validation																
Nouveau	X	X	X		X											
Recherche	X	X	X	X	X					X	X	X	X	X	X	X
Agences																
Nouveau	X	X				X										
Recherche	X	X	X	X	X											
Observateurs régionaux ICCAT																
Nouveau	X	X				X										
Recherche	X	X		X	X					X						

FONCTIONNALITÉ	PEFIL															
	L'ADCPC	ADFLAG	ADMNCP	AN-NONCE	CICTA	JIS	OBSER-VER	RCATCH	RCONV	RFARM	RAP-PORT	RTRAD	RTRANS	RTRNCP	VALIDE	RWBFT
Inspecteurs JIS ICCAT							X									
Nouveau							X									
Recherche							X									
Actualiser autorisation	X	X	X				X									
Résultats synchronisation							X									
Campagne								X								
Nouveau								X								
Recherche								X								
Autorisations actuelles (JIS)									X							
Autorisations en cours (OBSERV)									X							
JFO																
Recherche de JFOs	X	X		X	X					X						
Aide																
Aide vidéo	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Documents et manuels	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Modèles	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Conseils de sécurité	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Administration des processus							X									

2.4. CAPACITÉS D'ACCÈS SANS IDENTIFIANTS DANS L'eBCD

Certaines fonctionnalités ne nécessitent pas d'informations d'identification pour y accéder. Il s'agit de fonctionnalités publiques:

FONCTIONNALITÉ	PROFIL
Conseils de sécurité : Réduire le risque de phising	
Demandez un compte d'accès	TOUT
État de la demande de compte	
Récupération de mot de passe	

3. Funcionalidades del eBCD

3.1. Accueil

L'écran d'accueil d'eBCD s'affiche différemment en fonction du profil qui accède au système. Tous les profils n'ont pas accès à toutes les fonctions du système, par conséquent, la page d'accueil est différente pour chacun d'entre eux.

La description des fonctions disponibles pour chacun des profils se trouve dans le [tableau](#) de la section 2.3 de ce document.

À titre d'exemple, l'écran d'accueil d'un profil « responsable commercial » s'affiche :

Accueil	Registre de BCD et BFTRC	Control d'accès	Rapports	Registre	Aide
Recherche de BCDs	Modification de compte d'utilisateur	Données brutes par section	Enterprises	Aide vidéo	
Nouveau BFTRC	Changer de mot de passe	Rapport d'aide sur la traçabilité	Entités de validation	Documents et Modèles	
Recherche de BFTRCs	aux opérations	Résultats des rapports demandés			Conseils de sécurité
Recherche par Marque					
Recherche par Lot					

Veuillez trouver à continuation les liens permettant de réaliser les opérations les plus fréquentes.



Rechercher des BCDs



Créer un nouveau commerce de poissons vivants



Enregistrer un nouveau transfert



Enregistrer un nouveau transbordement au port



Enregistrer un nouveau commerce



Enregistrer un nouveau BFTRC



Rechercher un BFTRC

3.2. Nouveau BFTRC

Il permet d'enregistrer une réexportation de thon rouge dans le système.

Les rôles suivants ont accès à cette fonctionnalité : Administrateur CPC, Administrateur d'indicateurs, Administrateur non-CPC, Responsable commercial et Responsable commercial W-BFT.

Cette fonction enregistre les données relatives à la réexportation (date, pays et lieu de réexportation) ; l'entreprise qui réexporte (nom, adresse, signature, date de signature) ; la description du thon rouge importé (il y a 3 options : utiliser un BCD/BFTRC déjà réexporté, créer un nouveau lot pour la réexportation, réexporter un seul BCD/BFTRC à l'aide de son numéro eBCD ou de son identifiant commercial) ; description du thon rouge destiné à la réexportation (type de produit, forme du produit, poids, statut de destination, il y a également de la place pour inclure des observations jusqu'à 4 000 caractères) ; description du transport (les dossiers relatifs au transport du thon rouge lors de la réexportation peuvent être joints) ; Données de l'importateur/de l'acheteur (entreprise, adresse, lieu d'importation)

3.3. Gilet stabilisateur de groupe

Conformément à la recommandation 23-21 de la CICTA, au moment de l'introduction dans les cages, les BCD concernés pourraient être regroupés en tant que « BCD groupés » avec un nouveau nombre de BCD

dans les cas suivants, à condition que l'introduction des poissons dans les cages ait lieu le même jour et que tous les poissons soient placés dans la même cage d'élevage :

- a) Prises multiples effectuées par le même navire ;
- b) Captures effectuées dans le cadre d'une JFO.

Le BCD groupé remplace tous les BCD d'origine qui lui sont associés et est accompagné de la liste des numéros de tous les BCD associés.

Ce rôle est disponible pour les profils suivants : CPC Manager, Flag Manager et Grow-Out Facility Manager.

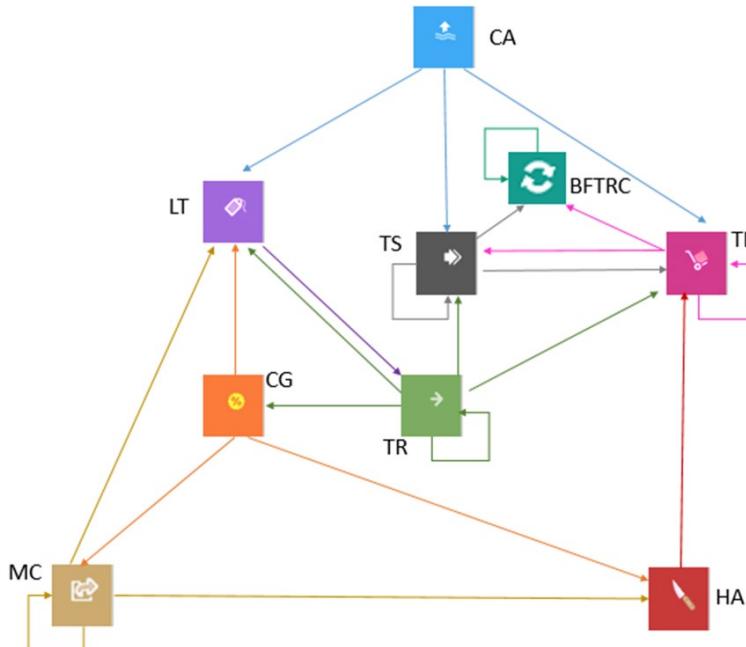
Le système vous permet d'effectuer une recherche par code BCD, et seuls ceux qui répondent aux critères de génération d'un BCD groupé apparaîtront dans la recherche. Après avoir indiqué les BCD qui feront partie du regroupement et attribué le nouveau code qui remplacera les BCD à regrouper, il est nécessaire de compléter les informations sur l'engraissement.

3.4. Nouveau gilet stabilisateur

L'image montre toutes les sections qui peuvent être générées à partir d'un document électronique de capture de thon rouge.

La première section du système eBCD est la capture, c'est-à-dire la façon dont les nouveaux thons sont inclus dans le système. Sur l'image, il est représenté en haut avec un encadré bleu. L'acronyme qui identifie la capture du thon rouge est « CA ».

Vous trouverez ci-dessous une image avec les grandes lignes de l'eBCD. Chacune des sections qui peuvent être enregistrées dans le système et la façon dont elles sont liées les unes aux autres sont affichées :



Les acronymes qui correspondent à chaque section sont les suivants :

CA : Capture

LT : Tradre de poissons vivants

TS : Transbordement au port (Transbordement)

TR : Transfert de poissons vivants

CG L'Engrissement (Cage)

MC : Mouvement entre les cages

HA : Mise à mort (Harversting)

TD : Commerce

BFTRC : Réexportation

3.5. Enregistrement BCD & BFTRC - Convertir BCD

Cette fonction peut être exercée à la fois par la CICTA et par la personne responsable de la capture. Cette fonction est destinée aux BCD papier qui souhaitent être convertis en BCD électroniques dans le système eBCD. Tout d'abord, le convertisseur doit sélectionner la saison de pêche à laquelle appartiennent les prises. Pour ce faire, il doit être réglé sur « YEAR » indiqué dans le code BCD et la date de capture. Deuxièmement, vous devez sélectionner le fuseau horaire dans lequel la capture a été effectuée et la date, ainsi que le pavillon. L'utilisateur doit rechercher le nom du navire, les kilogrammes pêchés, le nombre de poissons, le poids total et moyen, la zone de pêche et les engins utilisés, ainsi que le nom de la société commerciale. Selon le type de capture, le BCD converti devra être envoyé pour validation ou non, en fonction des caractéristiques du BCD d'origine.

3.6. Enregistrement BCD et BFTRC - Recherche BCD

Cette fonction peut être assurée par tous les types de profils à la disposition de l'eBCD, Responsable Administration CPC, Responsable Administration Pays, Responsable Administration NCP, Responsable Consultation, Secrétariat CICTA, Inspecteurs JIS, Observateur, Responsable des Captures, Responsable de la Conversion BCD/BFTRC, Responsable des Installations d'Engrissement, Directeur Port, Responsable Commercial, Responsable Transport, Représentant des navires de transport du NCP, Responsable de la validation de la SCP et Responsable du commerce de la WBFT.

Cette fonctionnalité vous permet de rechercher un BCD spécifique dans le système. Il suffirait de saisir les informations demandées par le système pour sa recherche : code BCD, stock, type de capture, CPC, date de début et de fin de la capture. De plus, le système vous permet de rechercher des BCD validés, en attente de validation ou des BCD groupés. Une fois que nous avons trouvé BCD à consulter, nous examinons toutes les informations incluses dans le BCD, telles que : les informations sur les prises, les informations sur le navire, la description des prises et la liste des sociétés commerciales auxquelles ce BCD est associé.

3.7. Enregistrement BCD & BFTRC - Convertir BFTRC

Cette fonction peut être exercée à la fois par le secrétariat de la CICTA et par l'agent de conversion du BFTRC. Cette fonctionnalité est destinée aux BFTRC papier qui souhaitent être convertis en BFTRC électroniques dans le système eBCD. L'opérateur responsable de la réexportation doit remplir le BFTRC en fournissant les informations requises dans les sections appropriées et demander sa validation afin que l'expédition de thon rouge puisse être réexportée. Le BFTRC complété est accompagné d'une copie de la ou des BCD validées relatives aux produits de thon rouge précédemment importés.

3.8. Enregistrement BCD & BFTRC - Recherche BFTRC

Ce rôle peut être exercé par tous les types de profils suivants : Responsable de l'administration du CPC, Responsable de l'administration du pays, Responsable de l'administration du PCN, Responsable de la consultation, Secrétariat de l'ICCAT, Responsable de la conversion BCD/BFTRC, Responsable commercial, Responsable de la validation du CPC et Responsable du commerce WBFT. Cette fonctionnalité vous permet de rechercher un BFTRC spécifique dans le système. Il suffirait d'entrer les informations demandées par le système pour sa recherche : code BCFTRC, identificateur commercial, dates de début et de fin des prises réexportées, pays de réexportation et pays importateur. De plus, le système permet des recherches BFTRC également en attente de validation. Une fois que nous avons trouvé le BFTRC à consulter, nous examinons toutes les informations incluses dans le BFTRC, telles que : la section sur la réexportation, la déclaration de réexportation, la description du thon rouge importé, la description du thon rouge pour la réexportation, la description des données de transport (si nécessaire) de l'importateur et la section de l'entité de validation.

3.9. Enregistrement BCD et BFTRC - Recherche par étiquette

Le système eBCD vous permet de rechercher un gilet stabilisateur, également par le code de l'étiquette. Il suffirait d'entrer une étiquette d'un spécimen marqué pour trouver le BCD auquel il appartient. En plus de la BCD et des informations qu'elle contient, nous pouvons obtenir des informations sur le navire, les prises (nombre de poissons, poids moyen, poids total...), nous pouvons également voir le reste des étiquettes le cas échéant, le poids de chaque spécimen étiqueté, le type, la forme du produit et les sociétés de commerce interne liées à la BCD qui contient les étiquettes que nous avons recherchées.

3.10. Enregistrement BCD et BFTRC - Recherche par lot

Cette fonction peut être exercée par les profils suivants : Responsable de l'administration de la CPC, Responsable de l'administration des pays, Responsable de l'administration du PCN, Responsable de la consultation, Secrétariat de la CICTA, Responsable de la conversion BCD/BFTRC, Responsable du commerce et Responsable du commerce WBFT.

Dans la section Réexportation de l'eBCD, nous pouvons trouver un BFTRC pour le « lot » afin de le réexporter. Ce lot est un regroupement de BCD qui sont créés lors d'une réexportation. Chaque lot comprend les informations suivantes : Société commerciale, pays de réexportation, Kg importé, Kg disponible, Kg réexporté, BCD qui comprend le lot et le code généré à partir du BFTRC.

3.11. Enregistrement BCD et BFTRC - Conversion des BCD groupés

Cette fonction peut être assurée par les profils suivants : Profil du secrétaire de la CICTA et Responsable de conversion.

Dans le système eBCD de l'ICCAT, la fonction de « conversion des BCD groupés » fait référence à l'action de regrouper ou de transformer un ensemble de BCD qui ont été enregistrés en vrac, dans un seul document, dans des documents individuels ou dans un autre type d'enregistrement dans le cadre de la traçabilité. Parfois, un groupe de DBC (par exemple, plusieurs lots de thons provenant de différentes captures ou des lots se déplaçant ensemble dans la même opération commerciale) est géré dans le cadre d'une seule « DBC groupée ». L'option « convertir les BCD groupés » vous permet de diviser ou de convertir ce groupe en BCD distincts (ou vice versa, selon le rôle de l'opérateur), afin que la traçabilité puisse être correctement suivie dans le système électronique

3.12. Registre de BCD et BFTRC - Audit des changements

Cette fonction peut être exercée par les profils suivants : Responsable de l'administration du CPC, Responsable de l'administration du PCN, Responsable de l'administration du NCP, Administrateur des consultations, Secrétariat de la CICTA.

Le système eBCD vous permet d'enregistrer des valeurs ou des données antérieures en cas de modification des informations précédemment enregistrées. En d'autres termes, le BCD vous permet de corriger les données qui ont été saisies par erreur et de les mettre à jour. Cependant, ces modifications sont enregistrées dans le système, avec des informations sur qui a effectué la modification en question, à quelle date et une brève clarification sur les valeurs anciennes/corrigées et les nouvelles valeurs.

3.13. Enregistrement BCD et BFTRC – Télécharger les captures et premières commerces

Cette fonction peut être exercée par les profils suivants : Responsable administratif CPC, Responsable administratif pays et Secrétaire CICTA.

Cette fonction permet de télécharger les captures dans le système eBCD à partir d'un fichier Excel, c'est-à-dire que vous pouvez télécharger les informations d'une capture ou d'un commerce directement et en vrac, si toutes les informations sont disponibles dans un modèle (Excel) qui comprend les caractéristiques suivantes : ID unique de capture, BCD, date de capture, nom du navire, N° de navire de la CICTA, n° d'immatriculation nationale du navire, n° de poisson, kg de prise, zone de pêche, engin de pêche, date de débarquement, code de marque/étiquette, type de produit, présentation du produit, n° d'immatriculation nationale de la société commerciale, notes, résultats et erreurs. il suffirait de sélectionner le fichier contenant les informations contenues et de l'exporter vers l'eBCD. Les données sont automatiquement téléchargées dans le système et enregistrées sans qu'il soit nécessaire d'enregistrer les données une par une.

3.14. Gestion des utilisateurs --Nouveau

Cette fonctionnalité peut être utilisée par les profils suivants : responsable de l'administration de la CPC, responsable de l'administration du pays, responsable de l'administration du NCPC et secrétaire de la CICTA.

Cette fonctionnalité a l'utilité de pouvoir s'inscrire dans le système eBCD en tant qu'utilisateur et d'acquérir certains rôles en fonction de l'utilisation qui sera donnée à l'eBCD. Par la suite, soit le secrétariat de l'ICCAT, soit les administrateurs du pays correspondant valideront la demande d'enregistrement dans le système et avec le(s) rôle(s) demandé(s) par l'utilisateur. Cette demande peut *être acceptée, refusée* ou, si les administrateurs du pays l'exigent, *modifiée* pour une inscription correcte dans le système eBCD.

3.15. Gestion des utilisateurs – Recherche

Cette fonction peut être utilisée par les profils suivants : Responsable administratif CPC, Responsable administratif pays, Responsable administratif NCPC, Responsable Consultation et Secrétaire CICTA.

L'utilité de cette fonctionnalité est de rechercher un utilisateur enregistré dans l'eBCD, de vérifier ou d'enregistrer les incidents qui ont pu se produire lors de l'enregistrement des données par les utilisateurs dans l'eBCD. La recherche de l'utilisateur indiqué peut s'effectuer à l'aide des champs : « Nom, e-mail, profil, rôle, CPC et statut (actif ou inactif). Les résultats proposés par le système lors du remplissage de certains champs pour la recherche de l'utilisateur en question sont « Nom de l'utilisateur, date d'inscription à l'eBCD, nombre de rôles disponibles pour l'utilisateur recherché, et s'ils sont actifs ou inactifs au moment de la recherche.

3.16. Modification du compte utilisateur

La personne ayant le profil de responsable administratif du CPC, de responsable de l'administration du pays, de responsable de l'administration du NCPC et de secrétaire de la CICTA peut modifier les données du compte d'un utilisateur à tout moment à la demande des canaux officiels et pour des raisons nécessaires. De l'extension ou de la restriction des périodes d'activité, des changements de nom d'entreprise, des changements de données de propriétaire d'entreprise et

3.17. Gestion des utilisateurs--Gestion des demandes d'accès

Cette fonction peut être utilisée par les profils suivants : responsable de l'administration de la CPC, responsable de l'administration du pays, responsable de l'administration du NCPC et secrétaire de la CICTA.

Chacun des profils ci-dessus peut rechercher des informations sur l'état de la demande d'inscription eBCD d'un utilisateur. Si un utilisateur fait une demande d'inscription dans le système, la demande peut être dans différents états jusqu'à ce que l'un des profils précédents (auquel il correspond) réponde. Les différents statuts peuvent être : « En attente/Modifié », « Accepté », « Refusé » ou « Annulé par une nouvelle demande ». Les profils répertoriés dans cette section peuvent rechercher des informations sur l'état de la demande pour informer l'utilisateur. Il suffirait d'indiquer les champs de « date » (date à laquelle l'utilisateur a fait la demande), l'« email » de l'utilisateur et/ou le « nom de l'entité » qui a fait la demande.

3.18. Modifier le mot de passe de signature

Cette fonctionnalité ne peut être utilisée que par le profil Observateur . Les observateurs sont chargés de contrôler et d'examiner les abattages qui sont effectués dans les exploitations d'engraissement pour la vente ultérieure.

3.19. Gestion des certificats : Demandes

Cette fonction ne peut être contrôlée et examinée que par le secrétariat de la CICTA.

La grande majorité des captures et des échanges différents, à l'exception de certains cas tels que les captures avec des poissons étiquetés, etc., doivent être validées. Un utilisateur disposant d'un profil CPC Validator doit disposer d'un certificat numérique personnel pour valider un BCD. La procédure de demande de certificat numérique pour les validateurs a été intégrée dans le système eBCD. Cela permet un meilleur contrôle dans l'application et la délivrance des certificats. Pour chaque validateur, un enregistrement de demande de certificat sera créé et les dates d'expiration du certificat seront stockées dans la base de données. La fonctionnalité de gestion des certificats est un processus dans lequel plusieurs profils et actions sont impliqués consécutivement, et qui comprend la demande, l'émission et l'envoi du certificat numérique au validateur. Les profils impliqués dans la gestion des certificats et leurs fonctions respectives pour cet utilitaire spécifique sont les suivants : « CPC/Country Administrator » - Profil qui demande le nouveau certificat numérique, « ICCAT Administrator » - Profil qui vérifie la demande faite par l'administrateur et demande l'émission du certificat numérique, « Fournisseur d'infrastructure » - Profil qui génère et envoie le certificat numérique.

3.20. Gestion des certificats--Requête de certificat

Cette fonction peut être utilisée par les profils suivants : Responsable administratif CPC, Responsable administratif pays, Responsable administratif NCPC, Responsable Consultation et Secrétaire CICTA.

Un administrateur de la CICTA peut télécharger un fichier au format Excel avec l'enregistrement de tous les certificats demandés, qui comprend la date d'émission et la date de fin du certificat, en plus de

télécharger le fichier contenant les enregistrements des certificats qui répondent aux critères de recherche. Les champs de recherche sont les suivants : « Demandeur CPC », « Indicateur », « Entité valide-trice », Date de la demande et Date de délivrance

3.21. Gestion des certificats - Changer le mot de passe

Tous les profils inclus dans l'eBCD, et qui peuvent apparaître dans le système eBCD, ont la possibilité de modifier leur mot de passe à tout moment. Il suffirait de couvrir les champs habituels de « changement de mot de passe » où vous devez indiquer votre nom d'utilisateur, votre ancien mot de passe et votre nouveau mot de passe, passer un filtre de sécurité avant BOTS et gérer le changement de mot de passe. Le nouveau mot de passe sera envoyé à l'adresse e-mail de l'utilisateur qui a demandé le changement de son mot de passe.

3.22. Gestion des certificats - Envoi d'e-mails

Cette fonction n'est disponible que pour le profil du Secrétariat de la CICTA.

Il vous permet d'envoyer un e-mail de masse à tous les utilisateurs actifs du système. Pour ce faire, le texte à envoyer est inclus et l'objet du texte est indiqué. Une fois le texte saisi, cliquez sur l'icône « Ajouter à la file d'attente des emails en attente d'envoi ». Le message sera transféré aux adresses e-mail des utilisateurs actifs sur le système. L'expédition est effectuée après que la synchronisation du système a eu lieu deux fois par jour.

Le publipostage consomme des ressources système, il est donc conseillé de ne pas abuser de cette fonctionnalité car en cas de dépassement du nombre maximum d'e-mails envoyés par le système, plus aucun message ne sera envoyé et vous ne pourrez pas envoyer de notifications d'eBCD en attente de validation, ou des avis aux commerçants qu'un nouveau commerçant a été enregistré dans lequel votre entreprise est impliquée.

Il est conseillé de ne pas envoyer plus d'un e-mail de masse par jour.

3.23. Autorisations actuelles (JIS)

Cette fonctionnalité ne peut être utilisée que par le profil JIS Inspectors.

Un utilisateur disposant d'un profil « JIS ICCAT Inspector » peut connaître les autorisations en vigueur pour effectuer des inspections, en accédant à son compte. Pour ce faire, vous devez accéder à la page principale du système eBCD, aller dans « Inscriptions » et cliquer sur « Autorisations en cours ». Dans cette section, vous verrez les autorisations en vigueur à ce moment-là.

Le profil ICCAT JIS INSPECTOR est un profil de lecture, dans lequel l'inspecteur peut accéder aux eBCD des entités à inspecter. L'inspecteur doit avoir été préalablement autorisé à consulter ces entités et leurs eBCD. Les utilisateurs du profil « Inspecteur JIS » de la CICTA ne peuvent être créés que par le Secrétariat de la CICTA. Les entités qui doivent être inspectées par un inspecteur Les JIS sont les suivants : Navires sans numéro CICTA, Navires portant le numéro CICTA, Pièges et fermes, ainsi que leurs BCD respectifs associés à ces entités.

3.24. Rapports de captures—Rapport de capture hebdomadaire

Cette fonction ne peut être utilisée que par les quatre profils suivants, responsable administratif CPC, responsable administratif pays, responsable de la consultation et secrétaire de la CICTA.

Des rapports peuvent être générés pour le CPC et le pavillon concerné. Il suffirait d'inclure dans les champs de recherche les termes « CPC », « Pavillon », « Numéro d'immatriculation à la CICTA de chaque navire participant à cette période », « Nom du navire », « Durée du rapport (jours) », « Date de capture », « Poids en kilogrammes capturés », « Nombre de poissons », « Poids attribué en cas de JFO », « Poids moyen par spécimen capturé », « Numéro JFO ». Le système eBCD génère automatiquement le rapport demandé avec les variables précédentes suivantes.

3.25. Rapports de captures--Rapport de captures par mois

Cette fonction ne peut être utilisée que par les quatre profils suivants, responsable administratif CPC, responsable administratif pays, responsable de la consultation et secrétaire de la CICTA.

Des rapports peuvent être générés pour le CPC et le pavillon concerné. Il suffirait d'inclure dans les champs de recherche, « CPC », « Pavillon », « période mensuelle » et « année ». Le système eBCD génère automatiquement le rapport demandé avec les variables suivantes : « Pavillon de pêche », « Mois », « Engin de pêche », « Zone », « Type de pêche » et « Kilogrammes pêchés ».

3.26. Rapports de captures--Rapport annuel DBC

Cette fonction ne peut être utilisée que par les quatre profils suivants, responsable administratif CPC, responsable administratif pays, responsable de la consultation et secrétaire de la CICTA.

Dans ce cas, puisqu'il s'agit d'un rapport annuel de DBC, il suffit d'indiquer l'année de la campagne et le type de stock « thon de l'Est et de la Méditerranée » ou « thon rouge de l'Ouest ». Le rapport généré indiquera les tonnes capturées par mois et par an par chacune des parties contractantes de la CPC.

3.27. Rapports des commerces--Requête total de kg importés

Cette fonction ne peut être utilisée que par les cinq profils suivants : responsable de l'administration du CPC, responsable de l'administration du pays, responsable de l'administration du PCN, responsable de la consultation et secrétaire de la CICTA.

Dans ce cas, les champs à renseigner pour la génération de l'état demandé seront les suivants : "CPC importateur, Pays importateur, Pays exportateur/réexportateur, Importateur exportateur, Entreprise importatrice. De plus, le système eBCD vous permet de regrouper les informations demandées de plusieurs manières ; Selon le pays importateur, selon le pays d'exportation/réexportation, l'entreprise importatrice ou le pays d'abattage.

3.28. Rapports des commerces--Requête total de kg exportés

Cette fonction ne peut être utilisée que par les cinq profils suivants : responsable de l'administration du CPC, responsable de l'administration du pays, responsable de l'administration du PCN, responsable de la consultation et secrétaire de la CICTA.

Dans ce cas, les champs à remplir pour la génération de la déclaration demandée seront les suivants : CPC exportateur, Pays exportateur, Pays importateur, Date d'exportation de-à, Société exportatrice, Navire / ferme de capture. De la même manière que le rapport précédent l'explique, le système eBCD offre des options pour regrouper les informations en fonction du pays d'exportation, de l'entreprise exportatrice, du pays de destination et/ou du navire de capture/de la ferme.

3.29. Rapports des commerces--Requête total de kg réexportés

Cette fonction ne peut être utilisée que par les cinq profils suivants : responsable de l'administration du CPC, responsable de l'administration du pays, responsable de l'administration du PCN, responsable de la consultation et secrétaire de la CICTA.

Dans ce cas, les champs à remplir pour la génération du rapport demandé seront les suivants : Réexportateur CPC, Pays de réexportation, Date de réexportation de/à, Société réexportatrice. De la même manière que le rapport précédent l'expliquait, le système eBCD offre des options pour regrouper les informations en fonction du pays de réexportation, de l'entreprise de réexportation, du pays de destination

3.30. 3.29. Rapports des commerces - Statistiques commerciales de base

Cette fonction ne peut être utilisée que par les quatre profils suivants, responsable administratif CPC, responsable administratif pays, responsable de la consultation et secrétaire de la CICTA.

Les chiffres figurant dans le présent rapport représentent les quantités importées par le pays importateur au cours de la période indiquée dans le rapport. Par conséquent, ces chiffres ne représentent pas le total des captures effectuées au cours de cette période par le pays de pêche.

3.31. Rapports des commerces --PAR 1 Rec 06-13- Produits importés

Cette fonction ne peut être utilisée que par les cinq profils suivants : Responsable Administration CPC, Responsable Administration Pays, Responsable Consultation et Secrétaire ICCAT.

À partir de l'eBCD, nous avons la possibilité de générer des rapports afin que les informations contenues dans chaque CPC, Flag et à une date spécifique soient affichées. Les données indiquées par ce type de rapport sont les suivantes : Pavillon responsable, Nom du navire ou du casier, Nom du propriétaire du navire/du piège, Adresse de l'armateur, Numéro d'enregistrement, Numéro d'enregistrement ICCAT du navire, Numéro JFO, Installation d'engraissement, Numéro IEAR de la CICTA, Lieu, espèce, Zone de capture, Type de produit, Présentation du produit, Poids exporté (kg), Pays d'exportation et point d'exportation/de départ. **PAR 1 Rec. 06-13** est la norme de la CICTA qui exige que toutes les importations de thon rouge soient soutenues par une BCD.

3.32. Données brutes par section--Données brutes par drapeau

Cette section de l'eBCD est accessible aux profils suivants : Administrateur CPC, Administrateur pays, Responsable de l'administration NCP, Responsable de la consultation, Secrétariat de la CICTA, Responsable des captures, Responsable de la conversion BCD/BFTRC, Responsable de l'installation d'engraissement, Directeur de port, Responsable commercial, Responsable du transport, Responsable de la validation, Responsable du commerce W-BFT.

Le rapport Données brutes par indicateur renvoie les informations de tous les BCD de l'indicateur sélectionné, c'est-à-dire qu'il affiche les informations des sections des BCD ou des BFTRC sur lesquelles l'utilisateur dispose d'autorisations. Il est téléchargeable au format « Excel » et comprend plusieurs onglets indiquant des informations sur les captures, le commerce d'animaux vivants, le transfert, le transbordement, l'engraissement, le déplacement des cages, mis à morte, le commerce, les BFTRC (Réexportation), le mondial, les étiquettes.

3.33. Données brutes par section--Données brutes par BCD

Cette section de l'eBCD est accessible aux profils suivants : Administrateur CPC, Administrateur pays, Responsable de la consultation, Secrétariat de l'ICCAT, Responsable des captures, Responsable de la conversion BCD/BFTRC, Responsable de l'installation de grossissement, Responsable commercial, Responsable de la validation, Responsable du commerce W-BFT.

Ce rapport montre tous les eBCD pour lesquels l'utilisateur est autorisé ainsi que toutes les sections précédentes de tous ces eBCD (quel que soit le pays responsable de la section en question). Si les sections ci-dessus se trouvent en dehors de la plage de dates définie pour le rapport, les informations sont également affichées. Le document est téléchargé au format « Excel » et comprend les onglets d'information suivants : captures, commerce d'animaux vivants, transferts, transbordements, cages, mouvements de cages, abattages, échanges, BFTRC (Réexportations) et mondial.

3.34. Données brutes par section – Rapport d'aide sur la traçabilité

Le rapport de soutien à la traçabilité est disponible pour les profils suivants : Administrateur CPC, Administrateur pays, Administrateur de consultation, Secrétariat ICCAT, Responsable de l'installation d'engraissement, Responsable commercial, Responsable de la validation, Responsable commercial W-BFT.

Le rapport est téléchargé au format Excel et inclut des informations provenant de toutes les sections précédentes d'un BCD sur lesquelles l'utilisateur dispose d'autorisations, quel que soit le pays responsable de la requête. Si les sections se trouvent en dehors de la plage de dates définie pour le rapport, ces informations seront également affichées.

Excel comprend les onglets d'information suivants : Capture+Transbordement+1ère transaction ; Capture+Commerce en direct+Transfert+Cage+Mouvement de cages ; Mise en cage + mouvement de la cage + sacrifice ; Sacrifice+1er échange ; Capture+Cage+Mouvement de cages+Sacrifice+Commerce.

3.35. Données brutes par section--Rapport de Carry over

L'option de générer un rapport de report dans l'eBCD est disponible pour les profils suivants : Administrateur CPC, Administrateur de drapeaux, Administrateur de consultation, Secrétariat de la CICTA et Grow-Out Facility Manager.

Ce type de rapport montre, pour un pays ou une CPC donné, les données suivantes relatives aux opérations dans lesquelles les installations d'engraissement sont incluses dans une période donnée. Les champs affichés dans le rapport sont les suivants : Nom de l'installation d'engraissement, IEAR N° CICTA. Poids des poissons en cage ou déplacés, nombre de poissons perdus, nombre de poissons disponibles et observations incluses dans chaque opération (le cas échéant).

3.36. Données brutes par section--Entités et utilisateurs

Cette fonctionnalité eBCD est disponible pour les profils Administrateur CPC, Administrateur d'indicateurs, Administrateur non-CPC, Administrateur de requêtes et Secrétariat de l'ICCAT.

Lorsque vous remplissez les champs demandés dans cette requête, l'application retourne un tableau Excel avec toutes les données des entités et des utilisateurs du pays pour lequel la requête est effectuée.

L'Excel affiche un onglet différent pour afficher les informations des administrateurs de ce CPC en question, des convertis, des validateurs, des autorités portuaires, des entreprises (sociétés

enregistrées à la fois importatrices et exportatrices), des navires de capture, des pièges, des fermes, d'autres navires, et enfin des navires sans numéro ICCAT enregistrés dans ce CPC sur lequel la requête est effectuée.

3.37. Données brutes par section--Validateurs autorisés

Fonction accessible aux profils : Administrateur CPC, Administrateur Flag, Administrateur Consultation et Secrétaire de la CICTA.

Dans cette fonction, le système renvoie une liste (qui peut être affichée à l'écran ou téléchargée au format Excel) des entités de validation et des validateurs qui sont attachés à chacune de ces entités de validation d'un CPC donné.

3.38. Données brutes par section - BCD et BFTRC émis

Cette fonction ne peut être utilisée que par le profil du Secrétariat de la CICTA.

En remplissant le champ CPC et les dates, le système renvoie tous les eBCD et BFTRC émis par cette CPC dans la période comprise entre la date de et la date de fin.

3.39. Données brutes par section--Rapport sur la capacité d'engraissement

Cette section n'est accessible qu'aux utilisateurs du Secrétariat de la CICTA.

Renvoie les informations de mise en cage et d'abattage contenues dans l'eBCD entre deux dates spécifiées. L'information peut être téléchargée en format Excel et est ajoutée par le CPC responsable de la ferme.

3.40. Données brutes par section - Résultats des rapports demandés

Ce rôle eBCD est accessible aux profils suivants : Administrateur CPC, Flag Manager, Administrateur non-CPC, Administrateur de consultation, Secrétariat ICCAT, Responsable Capture, Responsable Conversion, Directeur d'exploitation, Directeur de Port, Responsable Commercial, Responsable Transport, Responsable Validation CPC et Responsable Commercial WBFT.

Dans cette section de l'eBCD, vous pouvez consulter les rapports dont le téléchargement a été demandé. Une liste de tous les rapports demandés par l'utilisateur au cours des derniers jours s'affiche, ainsi que d'autres rapports demandés par d'autres utilisateurs mais que l'utilisateur est autorisé à consulter.

3.41. Navires ayant le numéro de la CICTA—Recherche

Fonction disponible pour les profils suivants : Administrateur CPC, Administrateur de drapeaux, Administrateur d'enquêtes, Secrétariat de l'ICCAT, Responsable de captures, Responsable de conversion et Responsable de ports.

Il vous permet de consulter les données des navires inclus dans le système eBCD en indiquant le nom du navire, le numéro ICCAT du navire ou le numéro d'immatriculation national. Il est également possible de rechercher tous les navires portant des numéros ICCAT dans un pays en déterminant, en indiquant le pays de la recherche et en laissant le champ du numéro/nom du navire vide.

Les navires portant des numéros ICCAT du système eBCD sont synchronisés directement avec les navires enregistrés dans la base de données ICCAT. La synchronisation de ces données se fait 2 fois par jour.

3.42. Navires sans numéro de la CICTA — Nouveau

Fonction disponible pour les profils suivants : Administrateur CPC, Flag Manager, Secrétariat ICCAT, Conversion Manager et Port Manager.

Cette fonction permet d'immatriculer un navire dans l'application eBCD sans numéro ICCAT. Il peut s'agir de navires qui capturent accidentellement le thon rouge par des navires qui ne sont pas autorisés à pêcher activement.

La CICTA permet à ces navires d'être immatriculés dans l'eBCD sans avoir de numéro CICTA, en utilisant à la place leur nom, leur immatriculation et leur pavillon national. Ce type de navire correspond généralement à des flottes plus petites, artisanales ou auxiliaires, qui n'ont pas besoin d'être dans le registre officiel de la CICTA, mais doivent tout de même être déclarées si elles font des prises accessoires de thon rouge. En bref, ce sont ceux qui ne sont pas autorisés à pêcher activement, mais qui capturent le thon rouge comme prise accessoire.

3.43. Navires sans numéro de la CICTA—Recherche

Fonction disponible pour les profils suivants : Administrateur CPC, Administrateur de drapeaux, Administrateur d'enquêtes, Secrétariat de l'ICCAT, Responsable de captures, Responsable de conversion et Responsable de ports.

L'application eBCD vous permet de consulter les captures effectuées, le nom des navires, le pavillon auquel il appartient, les sociétés auxquelles il a été associé, la période d'activité, les utilisateurs et les rôles du navire, ainsi que les éventuels BCD/BFTRC qui peuvent être associés à ce navire sans numéro ICCAT.

3.44. Madragues—Recherche

Fonction disponible pour les profils suivants : Administrateur CPC, Administrateur Flag, Administrateur Consultation, Secrétariat ICCAT, Responsable de capture et Responsable de conversion.

Il vous permet de consulter les données des pièges inclus dans le système eBCD en indiquant le nom du piège, le numéro ICCAT du piège ou le numéro d'enregistrement national. Il est également possible de rechercher tous les pièges d'un pays en déterminant, en indiquant le pays de la recherche et en laissant le champ du numéro/nom du piège vide.

Les pièges du système eBCD sont synchronisés directement avec ceux qui sont actifs dans la base de données de l'ICCAT. La synchronisation de ces données se fait 2 fois par jour.

3.45. Fermes—Recherche

Fonction disponible pour les profils suivants : Administrateur CPC, Administrateur Flag, Administrateur Consultation, Secrétaire ICCAT, Observateur, Responsable de la Conversion et Responsable de l'Equipment de Grow-Out.

Il vous permet de consulter les données des exploitations incluses dans le système eBCD en indiquant le nom de l'exploitation, le numéro ICCAT de l'exploitation ou le numéro d'enregistrement national. Il est également possible de rechercher toutes les exploitations d'un pays en déterminant, en indiquant le pays de la recherche et en laissant le champ du numéro/nom de l'exploitation vide.

Les exploitations du système eBCD sont synchronisées directement avec celles qui sont actives dans la base de données de l'ICCAT. La synchronisation de ces données se fait 2 fois par jour.

3.46. Ports autorisés—Recherche

Fonction disponible pour les profils suivants : Administrateur CPC, Administrateur Flag, Responsable de la consultation, Secrétariat ICCAT, Responsable de la conversion, Directeur de l'usine de grossissement et Responsable commercial W-BFT.

Permet d'interroger les données des ports inclus dans le système eBCD en indiquant le nom du port ou le code ICCAT du port. Il est également possible de rechercher tous les ports d'un pays en déterminant, en indiquant le pays de la recherche et en laissant le champ numéro/nom du port vide.

Les ports du système eBCD sont synchronisés directement avec ceux qui sont actifs dans la base de données ICCAT. La synchronisation de ces données se fait 2 fois par jour.

3.47. Entreprises—Nouveau

Fonction disponible pour les profils : Administrateur CPC, Administrateur de drapeaux, Administrateur non-CPC, Secrétariat ICCAT, Responsable de conversion.

Il vous permet, en tant qu'utilisateur, d'enregistrer une entreprise privée dans le système eBCD. Les champs suivants s'affichent pour enregistrer une entreprise dans le système. - Enregistrement de la société avec des données fiscales (nom de l'entreprise, adresse, numéro de registre national, téléphone, e-mail et pays auquel elle appartient). L'enregistrement d'une entreprise dans le système est effectué par l'ICCAT, après demande préalable de l'utilisateur. C'est également l'ICCAT qui donne la date de début et de fin de l'activité et le type de rôle que les utilisateurs auront dans le système (exportation ou importation)

3.48. Entreprises—Recherche

Fonction disponible pour les profils : Administrateur CPC, Administrateur Flag, Administrateur non-CPC, Administrateur de consultation, Secrétariat ICCAT, Responsable de conversion, Responsable d'installations de grossissement et Responsable commercial W-BFT.

Il vous permet de consulter les données des sociétés incluses dans le système eBCD en indiquant le nom de la société, l'adresse fiscale, le numéro de registre national, le téléphone, l'e-mail et le pays auquel elle appartient, ainsi que le statut de la société elle-même (active ou inactive dans le système). Il est également possible de vérifier si l'entreprise a des fermes ou des navires associés, sa période d'activité (date de début d'activité et date prévue de fin d'activité), les utilisateurs autorisés à opérer dans l'eBCD associé à une entreprise, et les BCD auxquels elle s'est associée depuis son inscription dans le système de cette société.

3.49. Entités de validation : Nouveau

Fonction accessible à l'administrateur CPC, à l'administrateur de drapeaux, aux administrateurs non-CPC et au secrétariat de l'ICCAT, et permet à une nouvelle entité de validation d'être enregistrée dans l'eBCD, y compris toutes ses données.

3.50. Entités de validation - Recherche

Ce rôle est accessible aux utilisateurs de type Responsable administratif CPC, Responsable administratif pays, Responsable administratif NCP, Responsable des requêtes, Secrétariat CICAT, Responsable des

captures, Responsable de la conversion BCD/BFTRC, Responsable des installations de grossissage, Directeur de port, Responsable commercial, Responsable de validation CPC et Responsable commercial WBFT.

Retourne les validateurs enregistrés dans l'eBCD pour un CPC donné.

3.51. Organismes – Nouveau

Fonction à laquelle ont accès les profils de responsable administratif de la CPC, de responsable de l'administration pays et de secrétariat de la CICTA.

Il permet à une nouvelle agence de validation et à toutes ses données d'être incluses dans le système eBCD, ainsi qu'aux utilisateurs qui appartiennent à cette agence.

3.52. Organismes—Consultation

Accessible aux profils suivants : Responsable Administration CPC, Responsable Administration Pays, Responsable Lecture, Secrétariat ICCAT et Responsable Conversion BCD/BFTRC.

Il vous permet de consulter les agences enregistrées dans l'eBCD pour un pays donné.

3.53. Les observateurs régionaux de la CICTA—Nouveau

Il s'agit d'une fonctionnalité qui n'est disponible que pour les utilisateurs du Secrétariat de la CICTA.

Il vous permet d'inclure un observateur régional dans le système et la batterie de serveurs à laquelle il est associé.

3.54. Les observateurs régionaux de la CICTA—La consultation

Fonction accessible aux utilisateurs ayant des profils : Responsable Administration CPC, Responsable Administration Pays, Responsable Consultation, Secrétariat ICCAT, Responsable Conversion BCD/BFTRC.

Il permet d'effectuer des requêtes sur un observateur spécifique et le système indique la ferme à laquelle il est rattaché. Il vous permet également de rechercher par ferme les observateurs auxquels vous vous êtes associé et à quelles périodes.

3.55. Inspecteurs de l'ICCAT de JIS – Nouveau

Cette fonction ne peut être utilisée que par le profil du Secrétariat de la CICTA.

Un utilisateur disposant d'un profil de secrétaire de la CICTA peut enregistrer un utilisateur disposant d'un profil « JIS ICCAT Inspector » dans le système. Pour enregistrer un profil d'inspecteur ICCAT, le secrétaire doit d'abord remplir les données personnelles de l'inspecteur JIS, ajouter les périodes d'autorisation (avec date de début et de fin) et enfin ajouter les autorisations pertinentes pour inspecter les entités : Navires sans n° ICCAT, Navires avec n° ICCAT, Pièges et fermes, ainsi que leurs BCD respectifs associés à ces entités.

3.56. Les inspecteurs de la CICAT—La consultation

Cette fonction ne peut être utilisée que par le Secrétariat de la CICTA. Un profil disposant de cette autorisation peut vérifier l'état de l'activité (actif/inactif) de chacun des inspecteurs JIS enregistrés dans le système. Pour eux, il suffirait d'inscrire le nom de l'inspecteur en question, puis d'examiner et de consulter le type d'autorisations et les périodes de validité de ces autorisations pour chaque inspecteur.

3.57. JIS Inspecteurs de l'ICCAT--Renouvellement de l'autorisation

Cette fonction ne peut être utilisée que par le Secrétariat de la CICTA.

Seul un profil auprès d'un secrétaire de l'ICCAT peut renouveler les autorisations d'un inspecteur JIS dont ces autorisations ont déjà expiré. Secrétaire, vous devrez rechercher/sélectionner l'utilisateur du profil JIS Inspector, puis modifier son statut et ajouter les autorisations d'inspection que vous avez demandées ainsi que les dates de début et de fin de l'autorisation.

3.58. Inspecteurs JIS ICCAT - Résultats de la synchronisation

Il s'agit d'une fonctionnalité de l'eBCD accessible uniquement au profil du Secrétariat de la CICTA.

En incluant une date et un type d'entité (ferme, JFO, port, piège ou navires), le système nous indique s'il y a eu ou non des défaillances lors de la synchronisation avec la base de données ICCAT de cette entité.

3.59. Campagne - Nouveau

Cette fonction n'est disponible que par le profil du secrétaire de l'ICCAT.

Dans cette section de l'eBCD, il est permis d'inclure le quota de chaque pays pour l'année au cours de laquelle la campagne est enregistrée. Les codes de campagne indiquent l'année de la campagne.

3.60. Campagne—Recherche

Cette fonction n'est disponible que par le profil du secrétaire de l'ICCAT.

Dans cette section eBCD, un profil de secrétaire ICCAT peut rassembler et modifier les données suivantes si nécessaire : CPC, stock (BFT ou W-BFT), part initiale, part de pays ajustée et part restante. Ces informations nous indiquent combien ils sont autorisés à pêcher et combien il leur reste à pêcher.

3.61. JFO—Recherche de JFO

Ce rôle est disponible pour les profils suivants : Administrateur CPC, Administrateur Flag, Administrateur Consultation, Secrétariat ICCAT et Responsable de la conversion BCD/BFTRC.

JFO (Joint Fishing Operation) signifie que deux navires autorisés ou plus travaillent ensemble pour pêcher le thon rouge dans le cadre du même plan d'opération. Lors de la création d'un document de capture, s'il est marqué que la pêche est en JFO, le système vous demandera d'ajouter la liste des navires qui ont participé, même si les navires proviennent de pays différents. Le total des captures est réparti entre eux (les navires participants) en fonction de la notification officielle de l'État du pavillon. Cela

permet une traçabilité et évite qu'un même thon ne soit « attribué » deux fois. Le système eBCD vous permet de consulter les informations enregistrées par une JFO. L'ensemble de données que nous recevrons sera le suivant : dates de début et de fin de l'opération de pêche conjointe, navires inclus dans l'OPC, pays qui interviennent dans l'OPC, exploitations d'engraissement s'il y en a et qui étaient associées à l'OPC et aux BCD/BFTRC associés.

3.62. Aide—Aide vidéo

Cette fonctionnalité est disponible pour tous les profils disponibles dans l'eBCD, à l'exception du profil d'administrateur non-CPC, des inspecteurs JIS et du représentant du transporteur NCP.

Cette fonctionnalité vous permet de visualiser des exemples du journal d'activité eBCD à travers des vidéos. Sur l'écran des options de la vidéo d'aide, nous pouvons trouver les principales activités telles que, « Ajouter un commerce en direct », Ajouter un transbordement, Ajouter une section de commerce, Ajouter une section de cage, Ajouter une section d'abattage, Ajouter une section de transfert, BCD d'un JFO d'un drapeau, Comment ajouter des balises dans une prise occidentale, Création d'une nouvelle BCD de capture Ouest par un représentant de navire, Création d'une nouvelle BCD de capture et de commerce Ouest par un exportateur Ouest, Création d'une DBC de capture dirigée par un représentant de navire, Création d'une DBC de capture accessoire par une autorité portuaire, Création d'une DBC de capture Ouest par un Responsable de la CTD, Rejeter une section ou Valider une section.

3.63. Aide--Documents et manuels

Cette fonctionnalité est disponible pour tous les profils disponibles dans l'eBCD.

Comme dans la précédente section « vidéos d'aide » de cette section de l'eBCD, nous trouvons des fichiers téléchargeables au format PPT (Microsoft PowerPoint). Par exemple, WBFT_1 Formation : Introduction au système eBCD pour les pêcheries occidentales, Formation WBFT_2 : Profils et permis pour les pêcheries occidentales, Formation WBFT_3 : Gestion des utilisateurs dans les pêcheries occidentales, Formation WBFT_4 : Entités et rapports dans les pêcheries occidentales, Formation WBFT_5 : Comment créer une capture occidentale, Formación_1 : Introduction au système eBCD pour les pêcheries orientales et méditerranéennes, Formación_2 : Profils et permis pour les pêcheries orientales et méditerranéennes, Formación_3 : Gestion des utilisateurs dans les pêcheries orientales et méditerranéennes, Formación_4 : Entités et rapports dans les pêcheries orientales et méditerranéennes, Formación_5 : Comment créer une capture orientale ou méditerranéenne, Guide de gestion des certificats numériques, Guide de gestion des mouvements inter-cages, Guide pour le chargement dans Excel des captures et des premières transactions WBFT, Guide pour la configuration de l'imprimante, Guide pour l'obtention de rapports asynchrones, Manuel de l'administrateur NCP, Manuel du convertisseur BCD/BFTRCs, Manuel de la formation, Manuel de l'inspecteur JIS ICCAT, Manuel de l'observateur régional, Manuel du directeur commercial, Manuel du Responsable commercial WBFT, Manuel du responsable des captures de l'Est, Manuel responsable des captures occidentales, manuel responsable de l'installation de l'engraissement, manuel responsable de la validation, des actualités et des principales fiches produits dans l'eBCD.

3.64. Aide—Modèles

Cette fonctionnalité est disponible pour tous les profils disponibles dans l'eBCD, à l'exception du profil d'administrateur non-CPC, des inspecteurs JIS et du représentant du transporteur NCP.

Le système eBCD met à la disposition des utilisateurs autorisés à cette fonction à télécharger des modèles Excel pour le chargement automatique des captures et des premiers négociants de thon rouge occidental (WBFT), ainsi que des fichiers CSV avec des modèles pour télécharger les étiquettes de thon péché à l'ouest.

3.65. Aide--Conseils de sécurité

Cette fonctionnalité est disponible pour tous les profils disponibles dans l'eBCD.

Cette fonctionnalité a pour but de pouvoir informer les utilisateurs sur le risque de phishing (appelé phishing). Des conseils tels que Ne répondez pas ou ne fournissez pas d'informations sensibles sur votre compte ou votre activité eBCD à tout e-mail, à l'exception des e-mails envoyés par l'équipe d'assistance ou le Secrétariat de l'ICCAT ou Changez votre mot de passe si vous pensez avoir fourni des informations sensibles sur votre compte ou votre activité à des personnes extérieures à l'eBCD. De cette façon, l'ICCAT tente de réduire facilement les éventuelles attaques de phishing et de réduire le risque de perte et/ou de confidentialité des informations.

3.66. Aide--Administration des processus

Il s'agit d'une fonctionnalité qui n'est accessible qu'aux utilisateurs de type secrétaire de la CICTA.

Dans cette section, vous pouvez activer manuellement les processus planifiés dans le système eBCD, tels que la synchronisation des entités, le nettoyage des répertoires et des fichiers, ainsi que d'autres processus non planifiés nécessaires au fonctionnement du système, tels que l'activation de campagne.